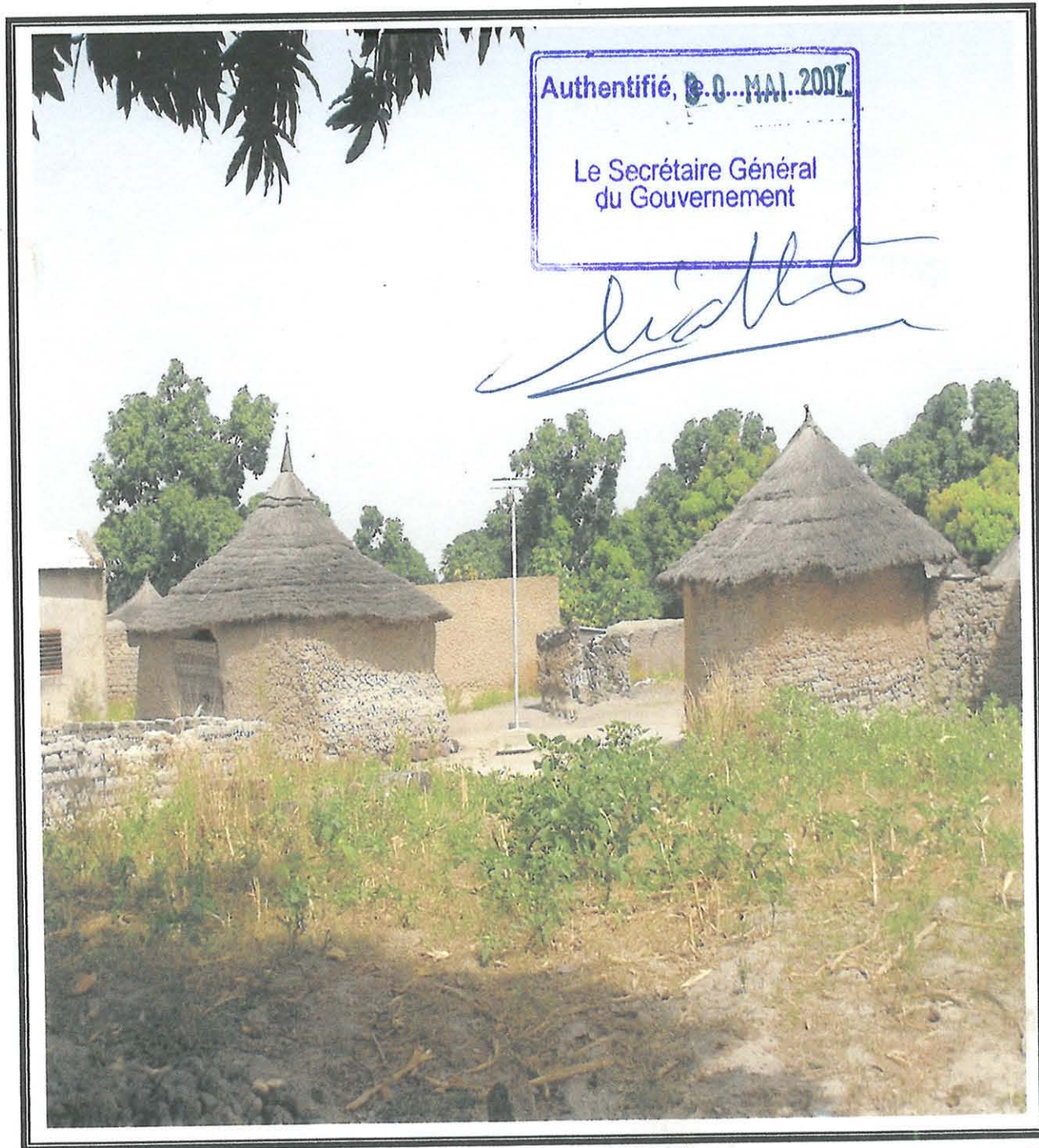


A.T
DNUH

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KOUMANTOU ET ENVIRONS

Novembre 2006



Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Seydou TRAORE - BEU-ST-SARL
BP: 1506- Tél : 220 63 45 /673 36 60 / Bamako - Mali

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°07- 156 /P-RM DU 10 MAI 2007

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KOUMANTOU ET ENVIRONS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koumantou et environs.

Article 2 : Le Schéma ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du présent Schéma fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Koumantou et environs.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
1. Contexte de l'étude.....	5
2. Méthodologie	5
3. Objectifs du S.D.U.	6
PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT	
I. PERIMETRE D'URBANISATION.....	9
1.1. Présentation.....	9
1.2.Raisons du choix.....	10
II. HISTORIQUE DE LA VILLE	11
III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	14
3.1.Evolution du site.....	14
3.1.1. Période pré coloniale.....	14
3.1.2. Période coloniale.....	14
3.1.3. Période post coloniale.....	14
3.2. Occupation du site.....	14
3.2.1. Zones d'habitat.....	14
3.2.2. Zones d'activités.....	15
3.2.3. Zones boisées.....	15
3.3.Analyse du site	17
3.3.1. Aspects physiques.....	17
3.3.2. Contraintes.....	19
3.3.3. Problématique foncière.....	19
IV. DEMOGRAPHIE	21
4.1. Composition de la Population	21
4.2.Structure de la population.....	21
4.3.Mouvements migratoires.....	23
4.4. Evolution, Taux d'accroissement et Projection de la population	23
V. ECONOMIE	26
5.1.Secteur primaire	26
5.1.1. Agriculture.....	26
5.1.2. Elevage	26

5.1.3. Pêche	30
5.1.4. Ressources forestières et fauniques.....	31
5.1.5. Atouts et faiblesses.....	31
5.2.Secteur secondaire	32
5.2.1. Artisanat.....	32
5.2.2. Industrie.....	34
5.2.3. Atouts et faiblesses	34
5.3.Secteur Tertiaire	34
5.3.1. Services.....	34
5.3.2. Tourisme	35
5.3.3. Commerce.....	35
5.3.4. Transport.....	36
5.3.5. Atouts et faiblesses.....	36
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	37
6.1.Voirie	37
6.1.1. Voies primaires.....	37
6.1.2. Voies secondaires.....	37
6.1.3. Voies tertiaires.....	38
6.1.4. Ouvrages d'art.....	38
6.2.Réseaux divers	40
6.2.1.Alimentation en eau potable.....	40
6.2.2. Alimentation en électricité	40
6.2.3. Télécommunications	43
6.3.Environment	45
6.3.1. Assainissement.....	45
6.3.2. Situation de l'écosystème	47
VII. EQUIPEMENTS.....	49
7.1.Equipements administratifs	49
7.2.Equipements scolaires	51
7.2.1. Enseignement préscolaire	51
7.2.2. Enseignement fondamental	51
7.3. Equipements socio- sanitaires	53
7.3.1. Secteur public	53

7.3.2. Secteur privé	53
7.4.Equipements commerciaux	54
7.5.Equipements sportifs et culturels.....	55
7.6. Equipements touristiques et de loisirs	56
7.7. Equipements cultuels	57
7.7.1. Mosquées	57
7.7.2. Eglises	57
7.7.3. Bois et lieux sacrés.....	57
7.7.4. Cimetières.....	57
7.8.Equipements de sécurité.....	58

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I.ZONAGE	62
1.1. Zones d'Habitat	62
1.1.1. Zones d'habitat existantes	62
1.1.2. Futures zones d'habitat.....	62
1.2. Zones d'Activités.....	63
1.2.1. Zone de bureaux.....	63
1.2.2. Zone scolaire.....	63
1.2.3. Zone commerciale	63
1.2.4. Zone artisanale	63
1.2.5. Zone industrielle	63
1.2.6. Zone d'hydrocarbures.....	63
1.2.7. Zone militaire.....	63
1.3. Armature verte.....	63
1.4. Réserve foncière.....	64
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	65
2.1.Voirie	65
2.1.1. Maillage	65
2.1.2. Voies à entretenir.....	65
2.1.3. Voies à aménager	65
2.1.4. Voies à créer.....	66
2.1.5. Ouvrages d'art.....	67

2.2.Réseaux divers	68
2.2.1. Alimentation en eau potable	68
2.2.2. Alimentation en électricité	68
2.2.3. Télécommunications	68
2.3.Environment	69
2.3.1. Assainissement	69
2.3.2. Préservation de la nature	70
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	71
3.1.Equipements administratifs	71
3.2.Equipements scolaires	71
3.3.Equipements socio- sanitaires	71
3.4.Equipements commerciaux	71
3.5.Equipements sportifs et culturels	72
3.6.Equipements cultuels	72
3.7.Equipements de défense et de sécurité	72
3.8.Equipements de transport	72
IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	74
V. STRATEGIES D'APPLICATION	76
5.1. Stratégie foncière	76
5.2. Stratégie institutionnelle	76
5.3. Stratégie financière	77
5.4. Stratégie sectorielle	78
VI. PHASAGE D'APPLICATION DU SCHEMA	79
VII. RECOMMANDATIONS	80
VIII. LISTE DES ABREVIATIONS	81
IX. BIBLIOGRAPHIE	82
X. ANNEXES	83
Décision d'ouverture des enquêtes préalables	
Délibération du Conseil Municipal	
Décision d'Approbation de la Délibération	
Liste des participants.....	84

INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2006 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Koumantou et environs.

Ces études sont initiées dans un contexte marqué par :

- la volonté affichée de l'Etat d'approfondir la décentralisation mise en œuvre à partir de l'adoption de la loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création de communes en République du Mali et qui vise à promouvoir le développement local ;

- le renouveau de l'aménagement du territoire qui se manifeste à travers la création d'un Département et d'une Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire.

2. Méthodologie

2.1. Phase préliminaire

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (S.D.U.) étant un outil ayant pour finalité la maîtrise du développement urbain, son élaboration doit impliquer tous les acteurs urbains : Services Techniques, Municipalités, Partenaires au développement, Société Civile et Populations.

Le Bureau d'Etudes s'est attaché, dès la notification du marché, à prendre contact avec les différents acteurs aussi bien à Bamako qu'à Sikasso, Bougouni et Koumantou afin de définir avec chacun d'eux une forme de collaboration permettant de remplir au mieux la mission assignée.

Une visite de terrain a été organisée suite à la publication de la décision portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du S.D.U. Cette visite a permis de :

- prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;
- rechercher la documentation disponible sur la ville de Koumantou : Monographie Schéma d'Aménagement de la commune, Plan de développement Economique Social et Culturel etc... ;
- rechercher les différentes données se rapportant au site : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zone d'extension, sites touristiques etc...

Une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du S.D.U. a mis fin à cette mission.

Les travaux de topographie visant à la réactualisation du fonds de plan de Koumantou et environs ont également été lancés.

2.2. Phase Séminaire - atelier

L'approche participative a été la méthode utilisée. Elle a le double avantage de garantir la maîtrise du Schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le séminaire – atelier pour l'élaboration du S.D.U. de Koumantou et environs a regroupé pendant une dizaine de jours, les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le Bureau d'Etudes.

Les travaux se sont déroulés en deux (02) grandes étapes. Dans la première étape, il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ensuite les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les Autorités communales et la Société Civile.

La seconde étape correspond à la phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostic de la ville, a traité des différentes solutions retenues pour les aménagements, évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin les stratégies d'application du Schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par le Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Seydou TRAORE (BEU-ST-SARL) sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions Régionales des différents services techniques concernés par le S.D.U. ont été également conviées: DRACPN, IGM, DRPSIAP, Domaines, Direction des Routes, Subdivision Urbanisme de Bougouni.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Adopté par délibération N°04/C-KTOU du 16 novembre 2006, celui-ci a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par Décision N°122/P-CB du 17 novembre 2006.

3. Objectifs du S.D.U.

3.1 Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la localité.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à:

- établir un état des lieux en matière d'habitat, de voirie, de réseaux divers et d'environnement;
- programmer le développement futur de la ville compte tenu des réalités spatiales ;
- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique;
- prévoir le développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales et l'émergence d'un nouvel espace économique;
- faciliter la circulation et le transport.

PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

Le périmètre d'Urbanisation de la ville de Koumantou et environs se confond avec la limite du territoire de la commune rurale de Koumantou. Sa superficie est d'environ 1.268km² et comprend la ville de Koumantou et trente six (36) villages.

La commune de Koumantou est limitée :

- au Nord par la commune rurale de Sanso, cercle de Bougouni;
- au Nord-Est par la commune rurale de Wola, cercle de Bougouni et la commune rurale de Waténi, cercle de Sikasso;
- au Nord-Ouest par la commune rurale de Débélin, cercle de Bougouni ;
- au Sud par la commune rurale de Kolondièba, cercle de Kolondièba;
- au Sud –Est par la commune rurale de Ména, cercle de Kolondièba;
- au Sud – Ouest par la commune rurale de Kébila, cercle de Kolondièba ;
- à l'Est par la commune rurale de Niéna, cercle de Sikasso;
- à l'Ouest par la commune rurale de Zantièbougou, cercle de Bougouni.

La ville de Koumantou, chef lieu de la commune, est située à 6°50'43'' de longitude Ouest et 11°24'23'' de latitude Nord. Elle est à l'Est de Bougouni son chef lieu de cercle et distante de 75km.

Les distances des villages à Koumantou et leurs coordonnées géographiques sont indiquées dans le tableau n°01 ci – après:

Tableau n° 01 : Distances des villages par rapport à la ville de Koumantou et Coordonnées géographiques

N°	Villages	Distances (km)	Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Babléna	12	6°57'49''	11°23'50''
2	Banko-Zanfina	03	6°47'48''	11°24'26''
3	Béréla	18	6°42'10''	11°28'24''
4	Bontoula	30	6°43'16''	11°28'25''
5	Boumou	12	6°46'49''	11°28'25''
6	Chiola	35	6°30'44''	11°35'42''
7	Diarala	19	6°43'05''	11°20'49''
8	Diéribougou	08	6°55'32''	11°20'56''
9	Diobo-Kouma	27	6°57'57''	11°30'19''
10	Diossébourgou	12	6°53'41''	11°29'16''
11	Guérékélé	10	6°44'50''	11°26'07''
12	Kokodio	03	6°52'13''	11°26'37''
13	Kokouna	07	6°47'35''	11°25'33''
14	Kola	17	6°49'55''	11°32'52''
15	Kondji	14	6°44'20''	11°29'54''
16	Konza	24	7°00'07''	11°27'29''
17	Koualé	18	7°01'12''	11°24'10''
18	M'Piébougoula	22	6°50'35''	11°36'27''
19	Ména	14	6°48'45''	11°31'39''
20	N'tjila- Maro	33	6°37'33''	11°31'53''
21	Nèrèkoro	27	6°46'58''	11°36'43''
22	Niamala	24	6°41'55''	11°31'21''
23	Sodioula	22	6°43'09''	11°19'05''
24	Sédougou -Djila	15	6°52'35''	11°30'07''
25	Siobougou	16	6°42'20''	11°27'11''
26	Tabacoro	08	6°47'00''	11°25'45''
27	Tébézana	13	6°42'38''	11°25'33''
28	Tiéfala	21	6°39'28''	11°26'44''
29	Tienkougoba	30	6°34'54''	11°27'22''
30	Tinko	16	6°46'57''	11°33'08''
31	Tionsala	37	6°35'20''	11°30'48''
32	Touloumiéla	22	6°52'28''	11°35'43''
33	Tounfouga	27	6°42'06''	11°33'43''
34	Wankala	11	6°51'08''	11°19'07''
35	Zambala	20	6°48'05''	11°35'04''
36	Zérébourgou	25	6°55'49''	11°34'05''

Source : Mairie de Koumantou et cartes thématiques de Koumantou.

1.2. Raisons du choix

Les raisons du choix résident dans les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Koumantou et leur inter dépendance socio-économique et culturelle.

En effet, les populations des villages bénéficient des équipements administratifs, scolaires, socio - sanitaires et marchands de la ville de Koumantou qui est le lieu d'écoulement de leurs produits agro-sylvo pastorales.

II. HISTORIQUE

Le village de Koumantou fut vraisemblablement fondé vers 1800 par Kouman KONE venu de Yélimané, où résidaient ses parents.

Kouman, un rouquin fut confié à un marabout Maure, venant de la Mauritanie, pour être instruit.

A la fin de ses études coraniques, il rejoint ses parents et alla ensuite à l'aventure, dans le but d'approfondir ses connaissances coraniques et mystiques. Ce qui le conduira au Bélé Dougou, à Ségou chez les Bozos et Somonos, à Mopti chez les Dogons et à Tièrè chez les Miniankas.

Au cours de son aventure, il découvrit un point d'eau entouré d'un bosquet auprès duquel il s'installa. Le site prend ainsi le nom "Koumantou" (bosquet de Kouman). Il fut rejoint par d'autres personnes venant notamment de Tièrè.

Les descendants de Kouman firent appel à la principauté de Tiendougou qui est à cheval entre les cercles de Bougouni et de Kolondièba pour leur porter secours contre les razzias. C'est ainsi qu'un pacte fut établi entre les deux communautés. La chefferie a été confiée aux ressortissants de Tiendougou et la gestion des terres aux descendants de Kouman.

L'école rurale de Niantila dans l'actuel cercle de Dioïla, fut transférée à Koumantou en 1924.

Koumantou fut érigé en chef lieu d'arrondissement après l'indépendance en 1960.

A la faveur de la décentralisation Koumantou fut érigé en 1996 en chef lieu de la commune rurale de Koumantou qui comprend la ville de Koumantou et trente six (36) autres villages.

Les chefs de village qui se sont succédé sont:

- Ayant l'indépendance :

1. Balo Semon KONE ;
2. Konza Fakoumogô KONE;
3. Sabou Birama KONE;
4. Dengoura Bengoro KONE ;
5. Sofèna Samba KONE;
6. Dengoura Diosséri KONE;
7. Dengoura Famory KONE
8. Soumba Korokilé KONE;
9. Bakonna Kèkouma KONE;
10. Tièmè KONE ;
11. Tiècoura KONE ;
12. Safana KONE ;

13. Siraba KONE ;

14. Saboula Ba KONE ;

15. Sonia KONE.

- Après l'indépendance :

16. Sonia KONE ;

17. Basory KONE;

18. Tiéfing dit Ba KONE;

19. N'Golo KONE;

20. Konimba Pierre KONE (actuel chef de village).

Les chefs des rites et coutumes qui se sont succédé sont :

- Avant l'indépendance:

1. Famory KONE ;

2. Famory M'piè KONE ;

3. Gnissama KONE ;

4. N'Golo KONE;

5. Fakouma KONE ;

6. Babogna KONE;

7. Bazan KONE;

8. Diognè KONE;;

9. Koumbélé KONE

10. Birama KONE;

11. Tièdan KONE;

12. Ouédjouma KONE.

- Après l'indépendance:

13. Ouédjouma KONE ;

14. Fomary KONE ;

15. M'Piè KONE;

16. Dramane KONE, décédé le 08 novembre 2006, qui n'a pas été encore remplacé.

Les chefs d'arrondissement et sous préfet qui se sont succédé sont:

1. Souleymane DOUMBIA, de avril à novembre 1960;
2. Lassana DOUMBIA, de novembre 1960 à février 1963 ;
3. Issa KEBE, de février 1963 à avril 1967 ;
4. Diaguély TRAORE, de octobre 1967 à mars 1970 ;
5. Bino Ismael THERA, de mars 1970 à novembre 1975;
6. Sana OMBOTIMBE, de janvier 1976 à février 1982;
7. Seydou DE, de février 1982 à septembre 1987;
8. Mamadou I. COULIBALY, de septembre 1987 à octobre 1989 ;
9. Amoumoloum dit Adama BAMADIO, de octobre 1989 à novembre 1991;
10. Dramane COULIBALY, de novembre 1991 à octobre 1992;
11. Diély Moussa KOUYATE, d'octobre 1992 à octobre 1994;
12. Idrissa DIALLO, d'octobre 1994 à décembre 1998;
13. Seydou CAMARA, de décembre 1998 à novembre 2003 ;
14. Bourahima CISSE, depuis novembre 2003.

III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période pré coloniale

Pendant cette période la ville avait une superficie d'environ 27ha et comprenait les quartiers Kourala, Ningala et Mangola.

Le premier site de Ningala qui était au bord du marigot fut abandonné pour des raisons mystiques et la population s'est réinstallée près du quartier Kourala.

3.1.2. Période coloniale

Pendant cette période, la ville s'est agrandie des côtés Nord et Sud de Kourala. On assista à la construction de l'école au Nord – Ouest du marigot et du dispensaire à l'Est de Ningala.

La superficie totale de cette extension est d'environ 30ha.

3.1.3. Période post coloniale

C'est après l'indépendance que la ville a subi une grande extension avec la création:

- du quartier administratif au Nord;
- du quartier Socouranida au Sud;
- des quartiers Bafarani, Chola, Hamdallaye et Siensorola à l'Ouest.

Des habitations spontanées se sont créées autour de la ville.

On assista pendant cette période au bitumage de la RN7, à la réalisation de grands équipements (CAP, Mairie, Koumantou – Lait, etc.).

L'extension couvre une superficie de 265,5ha dont 225ha pour l'habitat tramé et 40,5 ha pour l'habitat spontané.

Les rues sont larges et le tissu urbain est lâche avec des constructions disséminées. Seulement 20% des parcelles sont mises en valeur.

3.2. Occupation du site

La ville couvre une superficie de 322,5ha, constituée de trois (03) zones qui sont:

- les zones d'habitat ;
- les zones d'activités ;
- les zones boisées.

3.2.1. Zones d'habitat

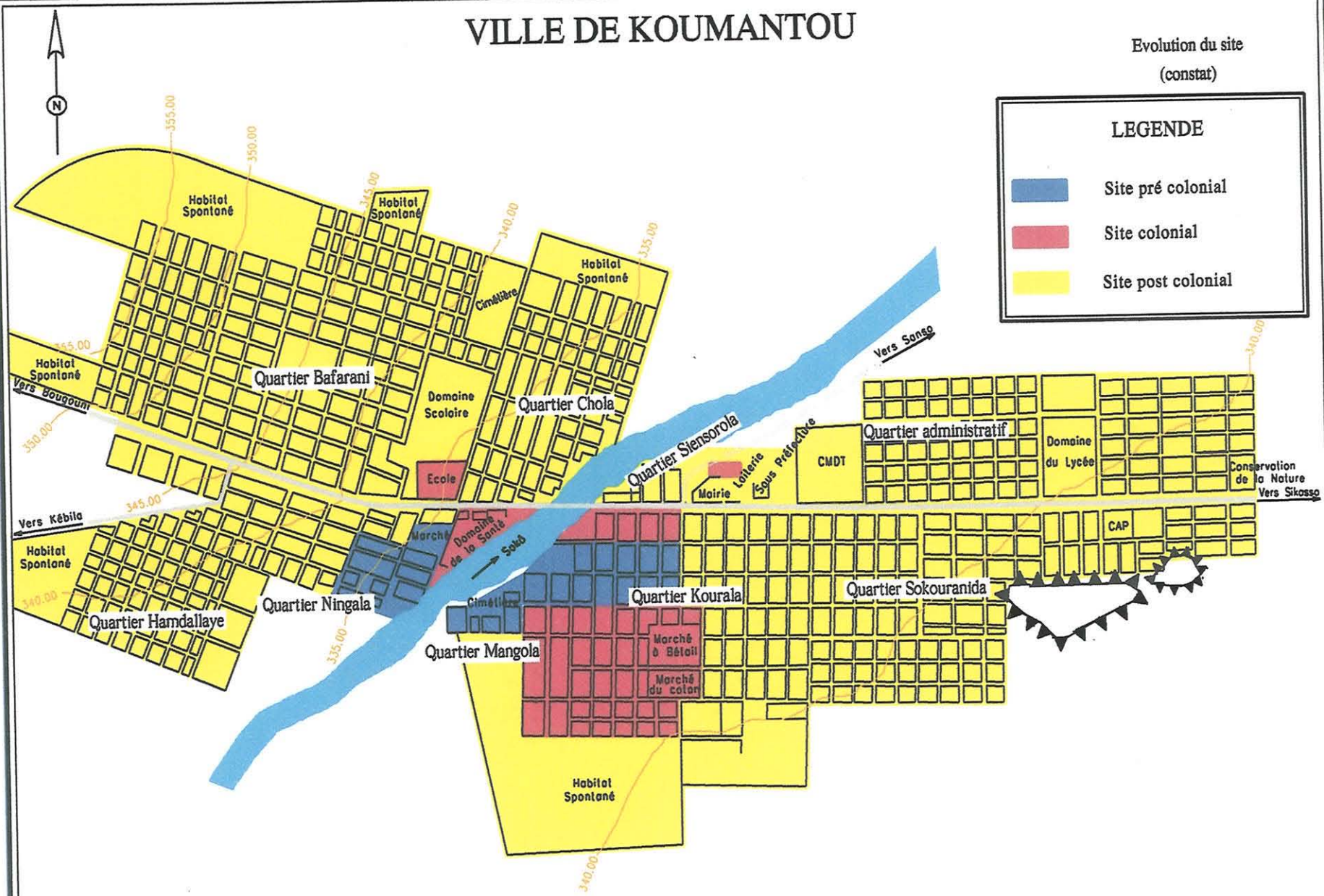
Elles couvrent une superficie d'environ 308ha dont 267,5ha pour l'habitat tramé et 40,5ha pour le spontané.

VILLE DE KOUMANTOU

Evolution du site
(constat)

LEGENDE

- Site pré colonial
- Site colonial
- Site post colonial



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

HABITATION



Habitation traditionnelle (avec chaume)



Habitation traditionnelle (avec terrasse)



Habitation moderne

- Typologie de l'habitat

- **Noyau ancien:** il est constituée par les quartiers Ningala, Mangola et Kourala). Dans ce noyau, les maisons sont généralement construites en banco et couvertes de tôles ou de pailles à double pente. Le tissu se caractérise par des rues droites ayant des emprises qui varient de 8 à 15m.
- **Nouveau tissu :** il est constitué par le centre administratif et les nouveaux quartiers. Dans ce tissu, les maisons sont en dur et semi dur couvertes généralement de tôles à double pente. Le tissu se caractérise par des rues droites ayant des emprises qui varient de 10 à 20m.

La taille des parcelles qui était de 900m² (30x30) a été ramenée à 500m² (25x20).

3.2.2. Zones d'activités

Elles sont constituées par le centre administratif, le centre commercial, la zone industrielle et les zones de cultures.

- **Centre administratif :** la superficie est d'environ 7ha repartis comme suit:

- 5ha pour la zone située au Nord et regroupant les bureaux du sous-préfet, de la mairie, de Koumantou - Lait, de la SOTELMA et les magasins de la CMDT;
- 2ha pour la zone située à l'Est regroupant les bureaux du CAP et de la gendarmerie.

- **Centre commercial :** il est localisé dans l'ancien tissu, à l'Ouest de la ville et couvre une superficie d'environ 3ha.

Le centre commercial comprend le marché constitué de hangars couverts en tôle ou en paille, de boutiques et de magasins tout au autour du marché.

- **Zone industrielle :** elle est située à 7km, à l'Est de la ville, dans le village de Tabacoro et comprend l'usine d'égrainage de la CMDT et une boulangerie moderne.

- **Zones de cultures :** elles sont constituées par les terres autour de la ville et les terrains d'habitation non mis en valeur.

3.2.3. Zones boisées

D'une superficie d'environ 24,5ha, elles sont constituées par :

- le bois sacré « Demba-gnouma » d'une superficie de 10ha, situé au Sud-Ouest de la ville ;
- le bois sacré "Siritou" d'une superficie de 3ha, situé au Nord-Est de la ville ;
- les vergers d'une superficie d'environ 6ha, situés au Nord de la ville le long de la route de Sanso ;
- la zone boisée d'une superficie d'environ 4,5ha, située dans le quartier Mangola, le long du marigot ;
- la zone boisée d'une superficie d'environ 1ha, située dans le quartier Ningala le long du marigot.

3.3. Analyse du site

3.3.1. Aspects physiques

- **Relief** : la ville de Koumantou est située dans un bas-fond. Le relief est relativement plat dans l'ensemble à l'exception d'un plateau appelé "Soratabalé" situé au Sud.

- **Climat** : la ville est située dans la zone soudanienne. Elle a un climat de type tropical dans lequel les deux (02) saisons s'équilibrent presque (6 mois de saison pluvieuse et 6 mois de saison sèche). La ville se situe entre les isohyètes 1.000mm et 1.300mm.

- **Pluviométrie** : les informations sur la pluviométrie des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau n°02 ci – après :

Tableau n°02 : Pluviométrie des cinq (05) dernières années.

N°	Année	Moyenne (mm)	Nombre de jours
1	2001-2002	1.028	60
2	2002-2003	877,5	55
3	2003-2004	1.089	62
4	2004-2005	1.049,5	54
5	2005-2006	1.029	61

Source : CMDT – Koumantou

- **Température** : la température moyenne annuelle est 27°C. La température maximale est de 34°C et la minimale est de 20°C.
- **Vents** : le régime des vents est caractérisé par l'alternance de l'harmattan et de la mousson.

L'harmattan est un vent chaud et sec qui souffle du Nord – Est au Sud-Ouest, de novembre à avril.

La mousson est un vent chaud et humide qui souffle du Sud - Ouest au Nord-Est, pendant la saison pluvieuse de mai à octobre.

- **Sous –sol, sol et végétation**

- **Sous-sol** : il n'existe pas de données sur le sous – sol dans la commune de Koumantou.
- **Sol** : sur le plan édaphique, ce sont les sols ferrugineux tropicaux qui dominant. Durant la saison pluvieuse ils sont lessivés par l'eau qui s'infiltré sur les éléments de base. Leur capacité de rétention est très faible. Dans les bas-fonds et les dépressions les sols sont limoneux–sableux ou argileux.
- **Végétation** : elle est constituée d'arbustes et de grands arbres disséminés caractérisant ainsi l'existence d'une savane arborée.

Les principales essences végétales rencontrées dans la ville et ses environs sont indiquées dans le tableau n°03 ci – après :

Tableau n° 03 : principales essences végétales

N°	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom français
1	<i>Khaya senegalensis</i>	Djala	Caïlcédrat
2	<i>Bombax costatum</i>	Boumbou	Kapokier
3	<i>Isoberlinia doka</i>	So	-
4	<i>Daniela oliveri</i>	Sanan	-
5	<i>Lanea microcarpa</i>	N'pekou	Raisinier
6	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Guenou	-
7	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	N'galama	-
8	<i>Combretum migratum</i>	N'golobè	-
9	<i>Guera senegalensis</i>	Koundjè	-
10	<i>Milragyna inermis</i>	Djou	-
11	<i>Tamarin dus indica</i>	N'tomi	Tamarinier
12	<i>Bauhima reticulata</i>	Niama	-
13	<i>Zyziphus jujuba</i>	Tomono	Jujubier
14	<i>Vittelaria paradoxa</i>	Chi	Karité
15	<i>Parkia biglobosa</i>	Nèrè	Néré
16	<i>Cordyla pinata</i>	Dougoura	-
17	<i>Landolphia senegalensis</i>	Zaban	Liane
18	<i>Diospiros mespiliformes</i>	sounsoun	-
19	<i>Detarium micro-carpum</i>	N'tabacoumba	-
20	<i>Cardinia specia</i>	bourré	-
21	<i>Prosopis africana</i>	Guélé	-
22	<i>Afzelia africana</i>	Lingué	-

Source: Service de la Conservation de la Nature de Koumantou

- **Hydrographie** : la ville de Koumantou est arrosée par un seul marigot appelé "Sokô". Il traverse la ville et prend sa source au niveau du bois sacré "Demba-gnouma" à 900m de la ville. Le marigot continue son cours normal et se jette dans un bras du fleuve Bani appelé "Bagoé" constituant la limite naturelle entre les communes de Koumantou et de Nièna.

Le « Sokô » est un cours d'eau intermittent qui tarit par endroit en formant des retenues d'eau importantes jusqu'à l'approche de l'hivernage.

3.3.2. Contraintes

- **Contraintes physiques** : il n'existe pas de contraintes physiques majeures dans la ville. Cependant on peut noter l'existence du marigot et d'un plateau au Sud de la ville.

- **Contraintes juridiques** : il n'existe pas de contraintes juridiques dans la ville.

- **Contraintes culturelles** : il existe deux (02) bois sacrés aux environs de la ville. L'un d'une superficie de dix (10) ha situé au Sud de la ville appelé "Demba-gnouma" et l'autre d'une superficie de 3ha appelé "Siritou" au Nord du domaine du lycée dans le quartier administratif.

3.3.3. Problématiques foncières

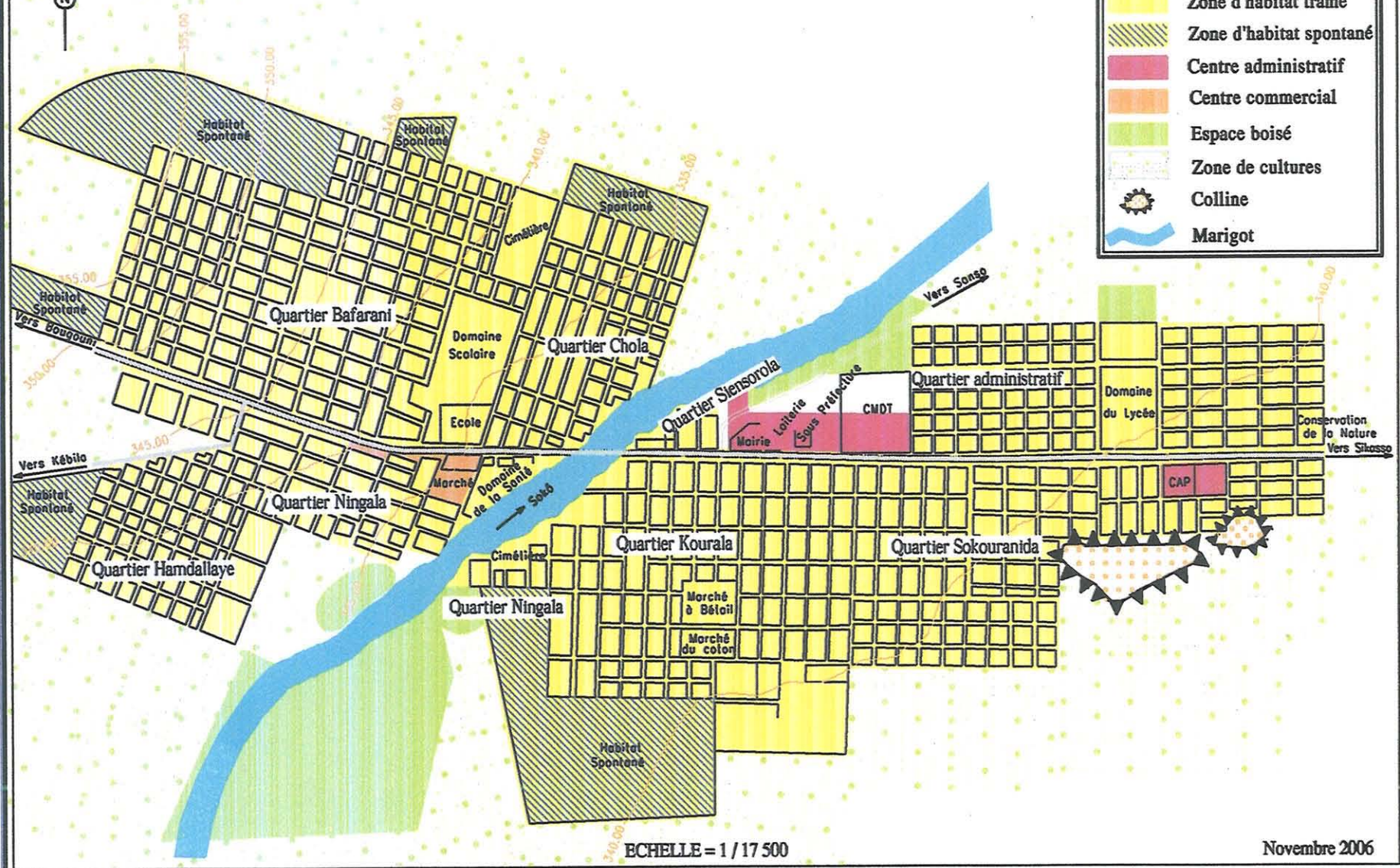
Les attributions de parcelles à usage d'habitation sont faites par la mairie et les autorités coutumières.

VILLE DE KOUMANTOU

Occupation et analyse du site
(constat)



LEGENDE	
	Zone d'habitat tramé
	Zone d'habitat spontané
	Centre administratif
	Centre commercial
	Espace boisé
	Zone de cultures
	Colline
	Marigot



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

CONTRAINTES DU SITE



Marigot (Sokô)



Plateau



Bois sacré

IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Composition de la population

La population de la ville de Koumantou est composée essentiellement de Bambaras, de Peuls, de Dogons, de Sénoufos et de Miniankas. La langue dominante est le Bambara.

4.2. Structure de la population

La répartition de la population de la ville de Koumantou par tranches d'âges et par sexe est indiquée dans le tableau n°04 ci-après.

Tableau n°04: Répartition de la population par tranches d'âges et par sexe de la ville de Koumantou (1998)

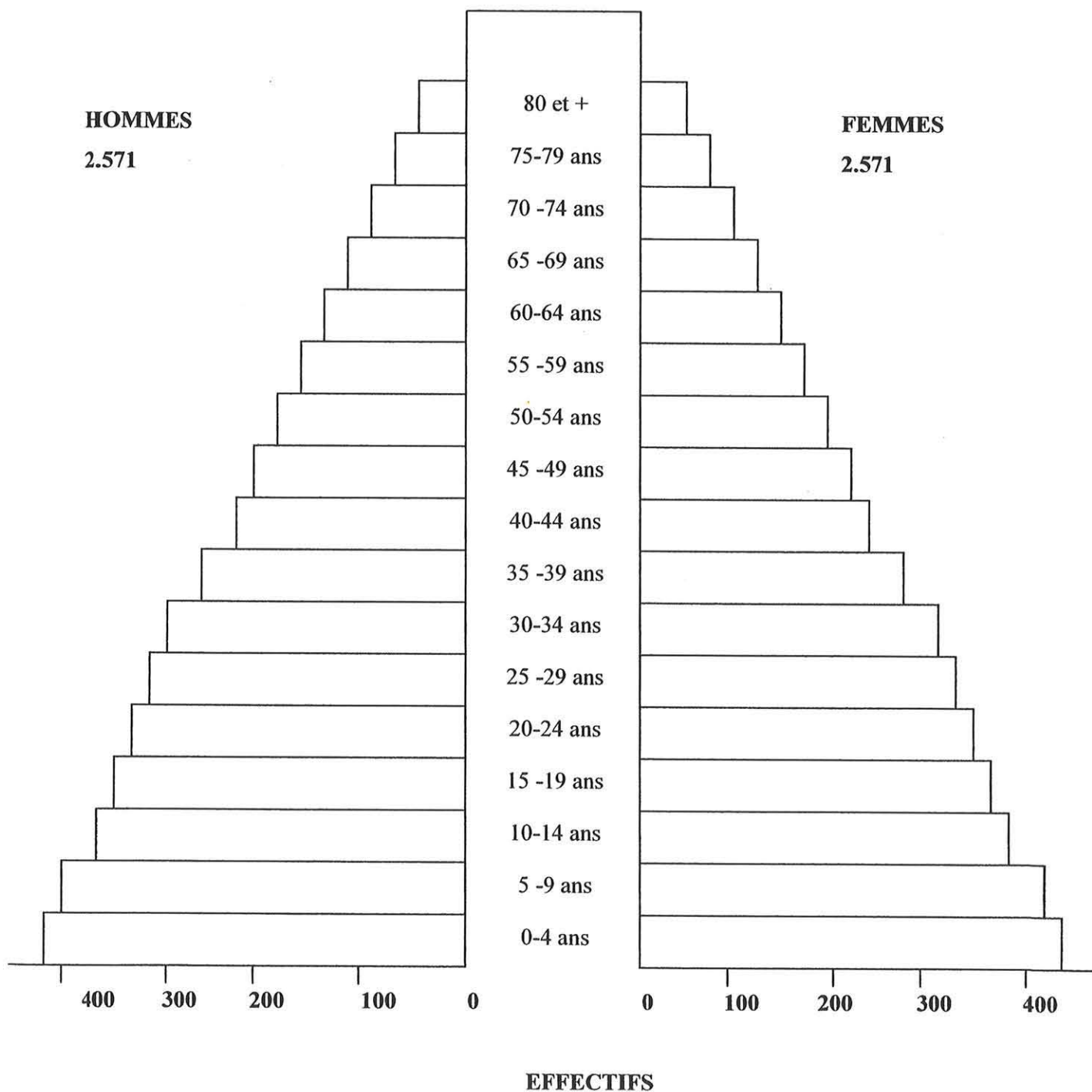
Tranche d'âge	Sexe		Population
	Masculin	Féminin	
0 - 4	424	402	826
5 - 9	422	423	845
10 - 14	389	349	738
15 - 19	283	283	566
20 - 24	183	194	377
25 - 29	156	173	329
30 - 34	147	178	325
35 - 39	126	137	263
40 - 44	105	112	217
45 - 49	78	65	143
50 - 54	66	74	140
55 - 59	48	30	78
60 - 64	29	53	82
65 - 69	28	26	54
70 - 74	30	18	48
75 - 79	17	13	30
80 et +	40	41	81
Total	2.571	2.571	5.142

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998.

Il ressort de l'analyse du tableau n°04 et de la pyramide des âges que :

- la population masculine et la population féminine sont les mêmes, soit 2.571 personnes ;
- la population jeune de 0 à 19 ans est de 2.975 personnes, soit 57,9% de la population totale. Ce qui dénote la jeunesse de la population ;
- la population de 80 ans et plus représente 81 personnes, soit 1,6% de la population totale.

PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE KOUMANTOU



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (AVRIL 1998)

4.3. Mouvements Migratoires

La migration à l'intérieur du pays s'effectue en direction des villes de Sikasso, de Bamako et de Misseni (site d'orpaillage).

L'émigration se fait en grande partie en direction de la Côte d'Ivoire, de l'Europe (France et Espagne).

Les immigrants viennent surtout du cercle de Bankass.

4.4. Evolution, Taux de Croissance et Projection de la Population

L'analyse des données démographiques est faite à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (R.G.P.H.) du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

Bien que la création de la commune rurale de Koumantou ne date que de l'année 1996, l'analyse porte sur les données de l'ensemble des villages avant cette date et après.

L'évolution de la population est indiquée dans le tableau n°05 ci-après :

Tableau n° 05 : Evolution de la population de la ville de Koumantou et des villages de la commune

N°	Localités	Population		
		1976	1987	1998
1	Babléna	176	210	357
2	Banko-Zanfina	478	755	1.119
3	Béréla	232	295	441
4	Bontoula	202	399	986
5	Boumou	544	788	1.165
6	Chiola	143	250	607
7	Diarala	664	663	569
8	Diéribougou	131	174	214
9	Diobo-Kouma	501	673	819
10	Diossébourgou	267	347	406
11	Guérékélé	151	237	536
12	Kokodio	462	627	790
13	Kokouna	189	369	846
14	Kola	1.645	1.849	2.048
15	Kondji	356	491	650
16	Konza	806	860	1.149
17	Koualé	600	856	645
18	Koumantou	2.212	3.270	5.142
19	M'Pièbougoula	255	354	467
20	Ména	648	883	896
21	N'tjila- Maro	696	919	1.303
22	Nèrèkoro	221	258	368
23	Niamala	799	891	1.258
24	Sodioula	-	-	569
25	Sédougou -Djila	414	490	580
26	Sioubougou	171	297	380

Tableau n°05 (suite): Evolution de la population de la ville de Koumantou et des villages de la commune

N°	Localités	Population		
		1976	1987	1998
27	Tabacoro	292	463	603
28	Tébézana	180	263	526
29	Tiéfala	1.237	1.439	1.973
30	Tienkougoba	1.043	1.036	1.657
31	Tinko	179	216	364
32	Tionsala	414	433	565
33	Touloumiéla	160	210	507
34	Tounfouga	969	885	1.315
35	Wankala	-	-	1.125
36	Zambala	502	603	944
37	Zérébougou	532	678	770
	Total	18.471	23.431	34.659

Source: Recensements Généraux de 1976, 1987 et 1998.

En 1976, 20% de la population résidaient dans la ville de Koumantou contre 80% dans le milieu rural.

En 1987, 14% de la population résidaient dans la ville de Koumantou contre 86% dans le milieu rural.

En 1998, 15% de la population résidaient dans la ville de Koumantou contre 85% dans le milieu rural.

L'évolution du nombre de ménages et de concessions de 1976 à 1998 est indiquée dans le tableau n°06 ci-après.

Tableau n°06: Evolution du nombre de ménages et de concessions de la ville de Koumantou

N°	Année	Population	Ménages	Concessions	Personnes par ménage	Personnes par concession	Ménages par concession
1	1976	2.212	350	275	6,3	8,04	1,27
2	1987	3.270	537	406	6,1	8,05	1,32
3	1998	5.142	821	632	6,3	8,14	1,30

Source : Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1976, 1987 et 1998

Le nombre de personnes par ménage et par concession ainsi que le nombre de ménages par concession sont sensiblement les mêmes en 1976, 1987 et 1998.

La population de la ville de Koumantou et des villages était de :

- 2.212 habitants pour la ville et 18.471 habitants pour l'ensemble de la commune en 1976;
- 3.270 habitants pour la ville et 23.431 habitants pour l'ensemble de la commune en 1987 ;
- 5.142 habitants pour la ville et 34.659 habitants pour la commune rurale de Koumantou en 1998.

Le taux de croissance observé était de:

- 3,6% pour la ville et 2,2% pour l'ensemble de la ville et des villages en 1987;
- 4,2% pour la ville et 3,6% pour la commune en 1998.

Le taux de croissance de la ville de Koumantou est passé de 3,6% en 1987 à 4,2% en 1998 avec l'implantation de l'usine de la CMDT en 1991.

Les projections de la population de la ville de Koumantou et de la commune sont faites à partir du taux de 3,7% donné par la DRPSIAP de Sikasso.

Les résultats de ces projections sont indiqués dans le tableau n°7 ci-après.

Tableau n°07: Projections de la population

N°	Année	Population	
		Ville de Koumantou	Commune de Koumantou
1	1998	5.142	34.659
2	2006	6.876	46.350
3	2016	9.889	66.478
4	2026	14.221	95.602

Source: D.R.P.S.I.A.P. – Sikasso.

V. ECONOMIE

L'économie de la ville de Koumantou et environs repose sur les trois (03) secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Elle est essentiellement agro pastorale.

5.1. Secteur primaire

5.1.1. Agriculture

- **Céréaliculture et culture de rente:** c'est la culture pluviale qui est surtout pratiquée dans la zone.

Les principales spéculations sont : le coton, le maïs, le mil, le sorgho, le riz (riz de bas-fonds et riz pluvial), l'arachide, le niébé, la patate, le manioc, le wandzou, le sésame, le fonio, l'igname et le dâh.

Dans le cadre de la culture du coton, les producteurs sont regroupés en une organisation appelée Coopérative des Producteurs de Coton (C.P.C.). Dans la commune, il existe soixante une (61) C.P.C. dont neuf (09) à Koumantou

Les informations sur les productions des quatre dernières années sont données dans le tableau n°08 ci-dessous :

Tableau n°08 : Informations sur les productions des quatre (04) dernières années

N°	Spéculation	2003			2004			2005			2006		
		Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)
1	Coton	4.834	5.166	1.068	4.824	5.369	1.113	4.778	4.398	920,56	3.774	4.166	1.104
2	Maïs	2.751	5.656	2.056	3.178	5.892	1.854	3.055	7.713	2.525	3.082	7.782	2.525
3	Mil	2.900	2.595	895	3.591	3.181	886	3.720	3.853	1.036	3.724	3.854	1.035
4	Sorgho	5.173	4.924	952	5.137	4.453	867	5.550	5.788	1.042	5.245	5.481	1.045

Source: C.M.D.T de Koumantou.

- **Maraîchage :** il est pratiqué un peu partout. Les différentes zones de production sont : Banko, Zanfina, Tabacoro, Kokouna, Niamala et Konza. Les principales spéculations sont : la tomate, l'aubergine, le piment, la laitue, la carotte, le concombre, le melon, la courge, et l'oignon

- **Arboriculture :** elle est aussi pratiquée partout dans la commune. On rencontre aussi les arbres fruitiers et les arbres forestiers.

Les arbres fruitiers sont les manguiers, les orangers, les papayers et les goyaviers. Les arbres forestiers sont les eucalyptus, les tecks et les melina.

5.1.2. Elevage

L'élevage joue un rôle important dans l'économie de la commune. Le cheptel est composé de : bovins, ovins, caprins, équins, asins et porcins. L'aviculture est très pratiquée mais de façon traditionnelle.

Les informations sur le cheptel sont indiquées dans le tableau n°09 ci-après :

Tableau n°09 : Effectifs du cheptel de la commune en 2005

N°	CHEPTEL	EFFECTIF
1	Bovins	35.000
2	Ovins	15.000
3	Caprins	20.000
4	Equins	5
5	Asins	3.000
6	Volaille	60.000

Source : Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (U.A.P.I.A).

L'élevage se fait de façon extensive sous la forme sédentaire et de transhumance. Cette dernière forme concerne les bovins. Les éleveurs sont organisés dans les filières bétail-viande, lait, cuir et peaux et avicole.

- **Filière bétail viande** : les emboucheurs, les bouchers et les marchands de bétail, gèrent un marché à bétail équipé d'une rampe d'embarcation et une boucherie moderne dont la viande provient d'une aire d'abattage équipée d'un séchoir pour les peaux.

Les informations sur le marché à bétail des quatre dernières années sont indiquées dans les tableaux n°10 et 11 ci-après :

Tableau n°10 : Informations sur la situation du marché à bétail dans la commune

N°	Années Espèces	2002		2003		2004		2005	
		Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues
1	Bovins	2.560	780	2.650	2.050	3.200	2.825	3.600	3.073
2	Ovins caprins	3.850	1.760	3.900	3.180	6.050	5.360	7.066	6.200
3	Volaille	-	-	40.000	38.500	34.600	34.600	26.900	26.900

Source : Service vétérinaire de Koumantou.

Tableau n°11 : Prix moyen du bétail dans la ville de Koumantou

N°	Espèces	2003	2004	2005	2006
1	Taureau	175.000	185.000	200.000	225.000
2	Bœuf	165.000	175.000	195.000	210.000
3	Vache	75.000	85.000	100.000	125.000
4	Taurillons	60.000	65.000	70.000	75.000
5	Génisses	65.000	70.000	72.500	85.000
6	Béliers	20.000	22.500	25.000	30.000
7	Brebis	12.500	15.000	17.500	20.000
8	Bouc non castré	10.000	12.500	15.000	17.500
9	Bouc castré	12.500	15.000	17.500	20.000
10	Chèvre	15.000	17.500	20.000	25.000
11	Asins	60.000	62.500	65.000	67.500

Source : Service vétérinaire de Koumantou.

Les informations sur les abattages contrôlés dans la ville de Koumantou sont indiquées dans le tableau n°12

ci – après :

Tableau n° 12 : Abattages contrôlés dans la ville de Koumantou

N°	Année Espèce	2002		2003		2004		2005	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	Bovins	674	45.355	764	64.145	746	60.216	690	46.720
2	Ovins	437	4.833	417	4.631	225	2.415	198	1.695
3	Caprins	1.358	14.639	1.426	17.112	1.551	17.340	1.316	10.837

Source : Service vétérinaire de Koumantou.

- **filière lait** : un comité de gestion composé des membres de deux (02) associations, l'Association des Producteurs de Lait de Koumantou (A.P.L.K) et l'Association des Vendeuses de Lait de Koumantou (A.V.L.K) gèrent une usine de lait (Koumantou-Lait) avec l'appui d'une ONG internationale belge, Vétérinaire Sans Frontière (V.S.F). Les différents produits offerts par la laiterie sont : le lait frais pasteurisé, le lait caillé sucré, le lait caillé non sucré, la crème (Fènè) et le beurre du terroir (sirimè) dont le résidu est utilisé pour la fabrication du savon local (Kabakuruni).

Les informations sur la production de lait des quatre dernières années sont indiquées dans le tableau n°13 ci-après :

Tableau n°13 : Informations sur la production de lait de Koumantou-Lait des 4 dernières années

N°	Années	Quantités produites (litre)
1	2002	11.682
2	2003	30.434,5
3	2004	38.820
4	2005	42.472

Source : U.A.P.I.A. de Koumantou

- **filère cuirs et peaux** : il n'existe pas d'organisation appropriée. Les cuirs et peaux sont produits de façon traditionnelle et ont pour destination Bougouni, Bamako et Sikasso.

Les informations sur la production de cuirs et peaux des quatre dernières années sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après :

Tableau n°14 : Informations sur les cuirs et peaux pendant les 4 dernières années

N°	Espèces	2002	2003	2004	2005
		1	Bovins	674	764
2	Ovins	437	417	225	198
3	Caprins	1.358	1.426	1.551	1.316

Source : U.A.P.I.A. de Koumantou

- **filère avicole** : il existe des organisations d'aviculteurs et d'avicultrices à Koumantou et à Guérékéké. Cette activité est pratiquée de façon traditionnelle avec l'introduction récente des coqs sélectionnés pour améliorer la race locale. A chaque jour de foire hebdomadaire, un effectif important de volaille est présenté et vendu sur le marché de Koumantou.

La situation des trois (03) dernières années est donnée dans le tableau n°15 ci-après :

Tableau n°15 : Effectif de la volaille présentée et vendue au cours des trois (03) dernières années

Année / Espèce	2003		2004		2005	
	Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues
Volaille	40.000	38.500	34.600	34.600	26.900	26.900

Source : U.A.P.I.A.

La situation des infrastructures agro-pastorales existantes est indiquée dans le tableau n°16 ci-après :

Tableau n°16 : Information sur les infrastructures agro - pastorales existantes.

N°	Types	Villages	Utilisation	Bénéficiaires	Etat actuel	Observations
1	Digue en terre	Guérékélé	Abreuvement Riziculture Maraîchage	Commune	Assez bon	-
2	Digue en terre	Tabacoro Banco Kokouna	-	Commune	Passable	Nécessite une réparation
3	Seuil en béton	Wingala	Abreuvement Riziculture	Eleveurs et agriculteurs	Assez bon	-
4	Seuil en béton	Kondji	Abreuvement Riziculture Maraîchage	Eleveurs et agriculteurs	Assez bon	-
5	Seuil en béton	Tiéfala	Riziculture	Eleveurs et agriculteurs	Mauvais	-
6	Seuil en béton	Niamala	Abreuvement Riziculture Maraîchage	Eleveurs et agriculteurs	Assez bon	-
7	Seuil en béton	Tinfouga	Riziculture	Agriculteurs	Assez bon	-
8	Seuil en béton	Béréla	Abreuvement	Eleveurs	Mauvais	-
9	Seuil en béton	Djobo kouma	Riziculture	Agriculteurs	Assez bon	-
10	Seuil en béton	Koualé	Riziculture	Agriculteurs	Assez bon	-
11	Seuil en béton	N'Tjila-maró	Riziculture	Agriculteurs	Assez bon	-
12	Seuil en béton	Ména	Riziculture	Agriculteurs	Assez bon	-
13	Mare sur creusée	Koumantou	Abreuvement	Eleveurs	Assez bon	-
14	Puits à grand diamètre	Konza	Abreuvement	Eleveurs	Assez bon	-
15	Parc de vaccination	Koumantou Tiéfala	Vaccination des animaux	Eleveurs	Assez bon	-
16	Rampe d'embarcation	Koumantou	Embarcation	AC M BAK	Assez bon	
17	Mini-laiterie	Koumantou	Transformation Commercialisation du lait	A.O.L.K A.V.L.K.	Assez bon	Faible capacité d'écoulement
18	Aire d'abattage	Koumantou	Abattage des animaux	Commune	Bon	-

Source : Service de l'Agriculture de Koumantou.

5.1.3. Pêche

Elle est moins importante que l'agriculture et l'élevage. Cependant, elle est pratiquée à Koumantou dans la mare surcreusée, aux barrages de Guérékélé, de Tabacoro, de Banco, de Kokouna, de Kondji et dans le fleuve « Bagoé ».

Les espèces pêchées sont : *claria angularis* (manogo), *tilapia nilotica* (N'tèben), *sinodontis baten soda* (konkon), *aucheglanis occidentalia* (korokoto) et le wotoni.

5.1.4. Ressources forestières et Fauniques

Il existe dans la commune trois (03) types d'exploitation forestière qui sont :

- l'exploitation contrôlée (zone aménagée et exploitation limitée à des secteurs définis) ;
- l'exploitation orientée (zone aménagée et exploitable) ;
- l'exploitation incontrôlée (zone à libre service).

L'exploitation incontrôlée est pratiquée dans presque tous les villages hormis ceux ayant un marché rural de bois qui sont: Banco-Zanfina Siobougou, Tiéfala et Tienkougoba. Ces marchés ont été créés sur financement du Projet de Gestion Durable des Forêts (P.G.D.F).

Les activités forestières portent essentiellement sur l'exploitation de bois de chauffe et d'œuvre des produits de cueillette (karité, néré) et l'apiculture. Il existe une association d'apiculteurs équipée d'un maturateur et de 2 presses, fournis par la FAO dans le cadre du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (P.S.S.A).

La faune est très pauvre et se résume à quelques phacochères, pintades, lièvres, perdrix, singes, chacals etc.

5.1.5. Atouts et faiblesses

- **Atouts** : les atouts du secteur primaire sont:

- l'existence des terres arables suffisantes ;
- l'existence de l'encadrement technique : la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (C.M.D.T.), le sous secteur de l'agriculture, le Bureau d'Etudes et d'Appui aux Initiatives Locales (B.E.A.C.I.L.) ;
- l'organisation des unités de production en coopérative ;
- l'existence de variétés améliorées ;
- l'introduction de la culture motorisée et pratique de la culture attelée ;
- l'amélioration des techniques culturales ;
- l'existence de bas-fonds aménageables ;
- l'accès facile aux marchés locaux et à ceux de Bougouni et Sikasso ;
- le suivi sanitaire des animaux et de leurs productions par le service vétérinaire et le service des productions des industries animales ;
- l'existence de coopérative des éleveurs ;
- l'existence d'infrastructures de transformation et de commercialisation (laiterie, boucherie, marché à bétail, abattoir, séchoir, magasins de stockage d'aliment bétail) ;
- l'existence d'infrastructures d'abreuvement permanent (mare de Koumantou, barrage de Guérékélé, de Tabacoro, de Banko et de Kokouna) ;

- l'existence de parc de vaccination ;
 - l'utilisation d'intrants vétérinaires (présence de deux pharmacies vétérinaires) ;
 - l'existence d'essences ligneuses tels que le karité, le néré, le caïlcédrat, le sho et le dougoura ;
 - l'existence de convention locale dans presque tous les villages ;
 - l'existence d'organisations de protection de la nature.
- **Faiblesses** : les faiblesses du secteur primaire sont :
- la dépendance de l'agriculture des aléas climatiques ;
 - le coût élevé des intrants ;
 - le mauvais plan d'assolement et de rotation ;
 - l'insuffisance d'équipements ;
 - la dégradation progressive des sols (surpâturage, mauvaise pratique paysanne etc..), ayant pour conséquence la baisse de rendement ;
 - le surpâturage dû à la transhumance accrue ;
 - la dégradation du couvert végétal due aux feux de brousse et à la coupe abusive des arbres fourragers ;
 - l'insuffisance des points d'abreuvement et des pâturages ;
 - la méconnaissance de la charte pastorale ;
 - la présence de la mouche tsé-tsé dans les zones de pâturages ;
 - la mauvaise pratique des soins sanitaires par les éleveurs ;
 - l'inexistence de marché à volaille aménagé.
 - l'exploitation abusive du bois vert ;
 - les feux de brousse et le défrichement massif.

5.2. Secteur secondaire

Ce secteur est constitué par l'artisanat et l'industrie.

5.2.1. Artisanat

L'artisanat est peu développé à Koumantou. On y rencontre trois (03) types d'artisanat qui sont:

- **l'artisanat de service** : il concerne les activités de dépannage. Les acteurs sont : les mécaniciens auto, les réparateurs motos et vélos, les dépanneurs radio et télé, les dépanneurs de forages etc.;

- **l'artisanat d'art** : il concerne les activités de production d'articles d'art. Les acteurs sont : les sculpteurs, les maroquiniers, les teinturières, les bijoutiers etc. ;

- **l'artisanat de production** : il concerne la production de matériels et outils divers. Les acteurs sont : les forgerons, les menuisiers bois, les menuisiers métalliques etc.

L'effectif des artisans par corps de métier est indiqué dans le tableau n°17 ci-dessous :

Tableau n°17 : Effectif des artisans par métier

N°	Désignation	Nombre
1	Forgerons	13
2	Tisserands	05
3	Menuisiers bois	17
4	Menuisiers métalliques	07
5	Réparateurs motos et vélos	15
6	Mécaniciens véhicule	03
7	Réparateurs radio et télé	137
8	Potiers	01
9	Tailleurs	26
10	Bijoutiers	02
11	Cordonniers	03
12	Soudeurs	03
13	Maçons	23
14	Teinturières	08
15	Sculpteurs	03
16	Peintres	06
17	Ferrailleurs	05
18	Coiffeurs	10
19	Boulangers	15
20	Dessinateurs peintre	03
21	Vulcanisateurs	05
22	Armuriers	02
23	Puisatiers	11
24	Réparateurs de pompes de forages	01

Source : Coopérative des Artisans de Koumantou.

5.2.2. Industrie

Il existe deux unités industrielles à Koumantou :

- une usine d'égrenage de la CMDT située dans le village de Tabacoro, à 5km de la ville et qui traite le coton produit sur place ;
- une boulangerie moderne située à côté de l'usine d'égrenage.

5.2.3. Atouts et faiblesses

- **Atouts** : les atouts sont :

- l'organisation de certains artisans en association ;
- l'existence de caisse d'épargne et de crédit ;
- l'existence de matière première agropastorale.

- **Faiblesses** : les faiblesses sont :

- le manque d'infrastructures d'accueil;
- le manque de lieu d'exposition et de vente ;
- l'insuffisance de matériels de travail.
- l'insuffisance d'information et de formation
- l'inexistence d'une chambre consulaire des métiers ;
- l'insuffisance de sources d'énergie.

5.3. Secteur tertiaire

Ce secteur est en voie de développement. Il faut noter l'existence de certains services techniques tels que le poste vétérinaire, le sous secteur de l'agriculture, l'unité d'appui aux productions et industries animales, le service local de la conservation de la nature, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles, le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, santé, la brigade de gendarmerie, les ONG et les institutions de micro finance.

5.3.1. Services

Les services déconcentrés de l'Etat qui existent à Koumantou sont:

- **Administration** : Koumantou étant le chef lieu de l'ex – Arrondissement, elle abrite beaucoup de services déconcentrés qui sont : les bureaux du sous préfet, le service de l'agriculture, le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, le Service des Productions et des Industries Animales, le Service Vétérinaire, le CAP et la brigade de la Gendarmerie.

Comme service décentralisé, il existe la Mairie.

- **Institutions financières** : il existe deux (02) caisses d'épargne et de crédit qui sont : Kafo Jiginew et Soroyiriwaso qui sont des institutions de micro finance ;

- **Organisations Non Gouvernementales et structures d'Appui:** les ONG et les structures d'appui intervenant à Koumantou sont :

- Vétérinaire Sans Frontières (VSF/Belge) : il intervient dans le domaine de l'appui à la filière lait ;
- Bureau d'Etudes d'Appui Conseils aux Initiatives Locales (BEACIL) : il intervient dans le cadre de l'appui conseil aux producteurs ;
- Yeelen coura : il intervient dans l'électrification rurale.

5.3.2. Tourisme

L'activité touristique n'est pas développée malgré l'existence de nombreux sites touristiques à savoir:

- les hypogées à Niamala ;
- la grotte de choyelen à environ 7km au Sud de Koumantou ;
- les tatas à Kourala / Koumantou ;
- les vestibules qu'on rencontre dans beaucoup de village dans la commune ;
- les paysages culturels : bois et mare sacrés existants un peu partout dans la commune qui abritent diverses espèces animales et végétales.

5.3.3 Commerce

Le commerce est une activité en voie de développement. Il vient après l'agriculture et l'élevage.

Il existe une association des commerçants à Koumantou qui est rattachée à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Sikasso.

Le commerce intérieur est surtout axé sur les produits de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'élevage et de l'artisanat ainsi que les produits manufacturés.

Le commerce extérieur porte essentiellement sur le bétail et la volaille destinés aux marchés de Bougouni, de Sikasso et de Bamako.

Le jour de la foire hebdomadaire est le mercredi. Les forains proviennent essentiellement des villages de la commune, de Bougouni et de Sikasso.

5.3.4. Transport

Il est effectué sur les axes nationaux et internationaux.

- **transport international** : les moyens de transport sont : les camions remorques pour le transport des marchandises sur l'axe Koumantou- Sikasso- Côte d'Ivoire et Koumantou -Sikasso – Burkina Faso ;

- **transport national** : il est assuré par les camions, les mini bus et les charrettes. Les différents axes sont : Koumantou - Bougouni (75km), Koumantou – Sikasso (136km), Koumantou – Kolondièba (50km) et Koumantou - Sanso-Dioïla (142km).

Les charrettes assurent le transport des céréales, des légumes et des personnes pendant les jours de foire à Koumantou.

Les effectifs du parc automobile sont indiqués dans le tableau n°18 ci-dessous :

Tableau n°18: Effectifs du parc automobile dans la commune

N°	Désignation	Nombre
1	Remorques	04
2	Véhicule de 0 à 15 tonnes	07
3	Mini cars de 10 à 18 places	12
4	Cars de plus de 18 places	01
5	Bennes	05

Source : Syndicat des Transporteurs.

5.3.5. Atouts et Faiblesses

- **Atouts** : les atouts sont :

- la position géographique de la commune (à cheval sur l'axe Bougouni-Sikasso) ;
- l'existence d'une association des commerçants ;
- l'écoulement facile de produits.

- **Faiblesses** : les faiblesses sont :

- la lenteur des procédures d'accès au crédit (Kafo Jiginew);
- l'inefficacité de l'association des commerçants.

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1, Voirie

Le réseau de voirie de la ville de Koumantou est constitué de voies primaires, secondaires et tertiaires.

6.1.1. Voie primaire (RN7 – V1)

L'unique voie primaire de la ville est la RN7 qui la traverse d'Ouest en Est et relie Bamako-Bougouni - Koumantou- Sikasso – Zégoua. Le trafic sur la RN7 est très intense.

Les caractéristiques de la RN7 sont indiquées dans le tableau n°19 ci-dessous :

Tableau n°19 : Caractéristiques de la RN7

Longueur totale	Longueur tronçon urbain	Emprise	Aménagement	Etat
481km	3,00km	30 à 60m	Bitume	Passable

Source : BEU-ST.

Le stationnement des véhicules et l'occupation de la voie par les commerçants ambulants constituent un danger les jours de foire.

6.1.2. Voies secondaires

Les voies secondaires sont la route de Kokodio (V2), la route de Kébila (V3), la route de Kola (V4), la route de Wingala (V5), la route de Sanso (V6) et celle de Banco-Zanfina (V7). Ces routes partent de la RN7 et relient la ville aux différentes localités environnantes.

De part leur trafic, elles jouent un rôle important dans l'économie locale.

- **route de Kokodio (V2)** : située à l'Ouest, elle va de la RN7 vers Kokodio au Nord et est fréquenté surtout, pour le transport du coton, par les camions de la CMDT.

- **route de Kébila (V3)**: située à l'Ouest, elle va de la RN7 vers Kébila au Sud – Ouest. Le trafic sur la route de Kébila était très intense jusqu'en 1996. Elle fut abandonnée à cause de la rupture du pont de Samba (commune de Kébila) et de son état défectueux.

- **route de Kola (V4)** : elle va de la RN7, passe à côté de l'école pour aller à Kola au Nord. Le trafic est dominé par le transport des produits agricoles et pastoraux (coton, lait, bétail).

- **route de Wingala (V5)** : Elle part de la RN7, traverse le marché et le marigot Sokô pour aller vers Wingala au Sud. Le trafic est dominé par le transport des produits agricoles (coton, céréales) et de cueillette (noix de karité).

- **route de Sanso (V6)** : Elle va de la RN7 au niveau de la SOTELMA vers Sanso au Nord – Est. Le trafic est dominé par le transport de carburant et autres produits de la mine de Morila.

- route de Banco-Zanfina (V7) : située à l'Est de la ville, elle part de la RN7 vers Banco-Zanfina au Sud – Est. Le trafic est dominé par le transport des produits agricoles et pastoraux (coton, céréales, lait, bétail).

Les caractéristiques des voies secondaires sont indiquées dans le tableau n°20 ci-après :

Tableau n°20 : Caractéristiques des voies secondaires

N°	Désignation	Longueur totale (km)	Longueur tronçon Urbain (km)	Emprise (m)	Niveau d'aménagement	Etat
1	V2	03	0,525	15	Latérite	Mauvais
2	V3	30	0,412	15	Latérite	Mauvais
3	V4	18	0,645	15	Latérite	Mauvais
4	V5	09	0,375	15	Non aménagé	Mauvais
5	V6	45	0,645	15	Latérite	Mauvais
6	V7	10	0,502	15	Non aménagé	Mauvais

Source : C.M.D.T.

6.1.3. Voies tertiaires

Ces voies assurent la circulation à l'intérieur de la ville. Non aménagées et d'emprises variables, sont érodées et encombrées par les déchets.

6.1.4. Ouvrages d'art

Il existe neuf (09) ponts en béton armé sur la RN7. Ce sont :










- le pont P1 : situé à l'entrée Ouest de la ville ;
- le pont P2 : situé au niveau du terrain de football ;
- le pont P3 : situé en face du siège de IKATEL ;
- le pont P4 : situé sur le marigot "Sokô", il est le plus important ;
- le pont P5 : situé en face des magasins de la CMDT ;
- le pont P6 : situé près de la perception ;
- le pont P7 : situé en face du domaine du lycée ;
- le pont P8 : situé en face de la Gendarmerie ;
- le pont P9 : situé à la sortie Est de la ville ;

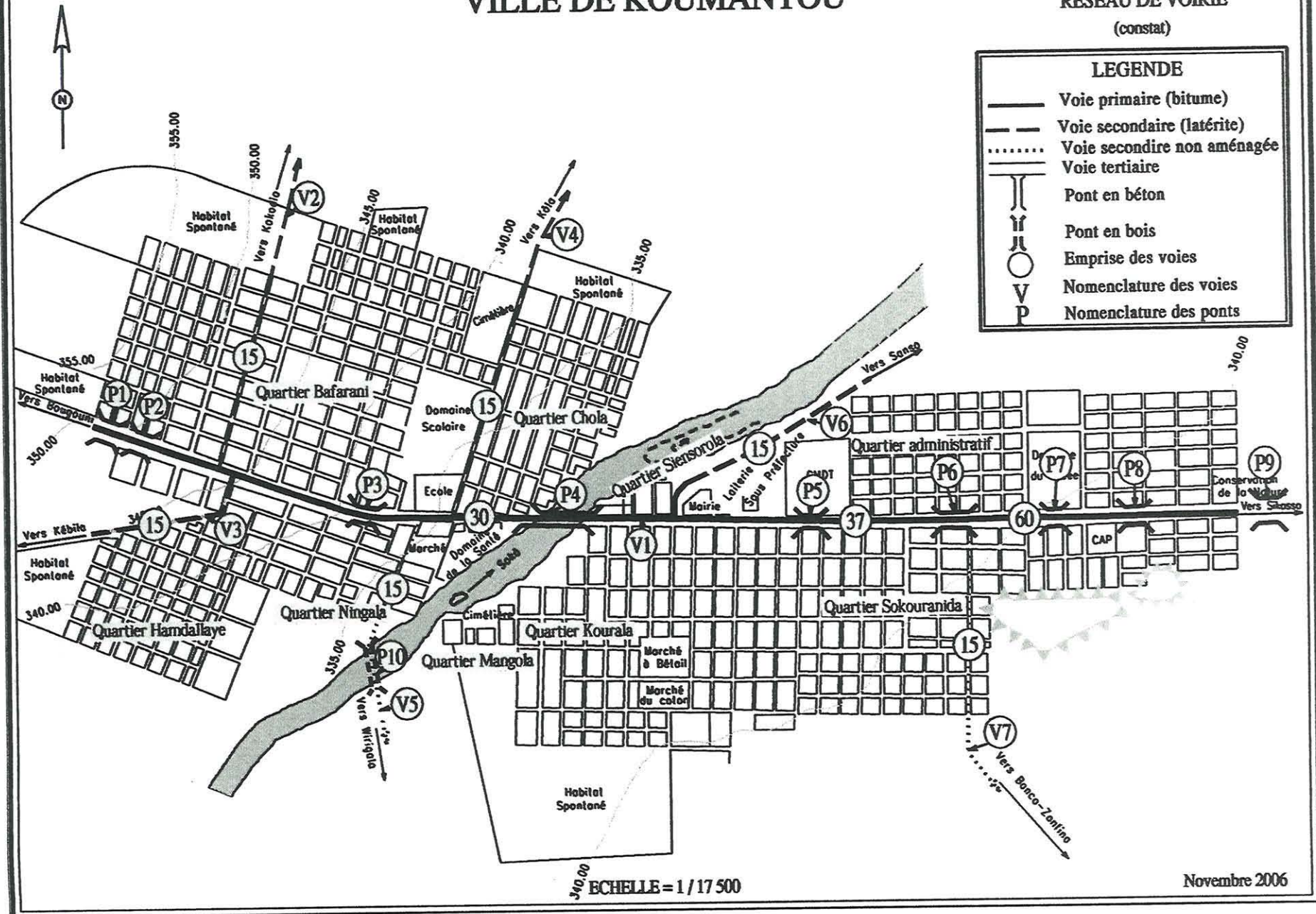
Le pont P10 : situé sur le marigot "Sokô" a une ossature en bois recouverte de terre.

VILLE DE KOUMANTOU

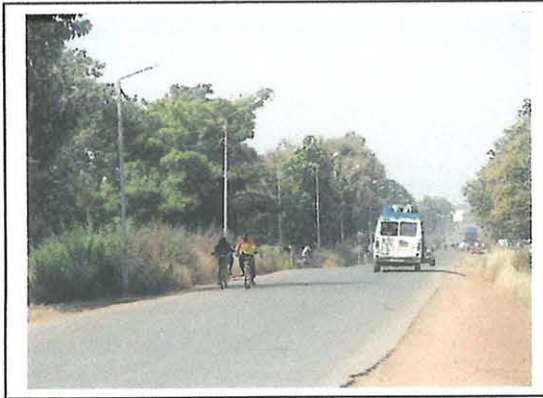
RESEAU DE VOIRIE
(constat)

LEGENDE

-  Voie primaire (bitume)
-  Voie secondaire (latérite)
-  Voie secondaire non aménagée
-  Voie tertiaire
-  Pont en béton
-  Pont en bois
-  Emprise des voies
-  Nomenclature des voies
-  Nomenclature des ponts



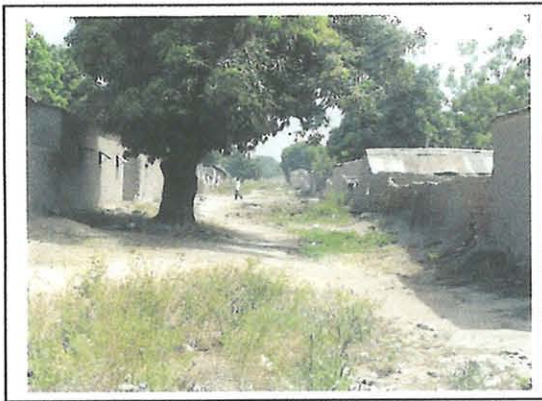
VOIRIE



Voie primaire (RN7)



Voie secondaire (route de Kokodio)



Voies tertiaires



Pont en bois



Pont en béton

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

La ville ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau potable. L'approvisionnement en eau est assuré par les forages équipés de pompes manuelles et les puits.

Les forages équipés de pompes manuelles sont au nombre de huit (08) repartis comme suit :

- un (01) au CAP : ce forage est muni d'un réservoir de 3m³ ;
- un (01) à la CMDT ;
- un (01) à 'Koumantou – Lait' : ce forage est muni d'un réservoir de 1m³ ;
- un (01) à la SOTELMA dont la pompe est en panne;
- un (01) dans le quartier Siensorola;
- un (01) dans le quartier Kourala;
- un (01) dans le quartier Ningala;
- un (01) dans le quartier Bafarani.

Les puits à grand diamètre sont au nombre de quatre (04) repartis comme suit :

- un (01) dans le quartier Kourala muni d'un (01) abreuvoir ;
- un (01) dans le quartier Mangola;
- deux (02) dans le quartier Ningala, abandonnés à cause de leur état défectueux (effondrement).

Chaque concession est dotée d'un (01) puits traditionnel.

Le réseau d'adduction d'eau de la ville de Koumantou est en projet. Il a connu un début d'exécution à travers la réalisation de deux (02) forages négatifs.

6.2.2. Alimentation en électricité

La ville ne dispose pas d'un réseau général d'électricité. L'alimentation en électricité se fait à travers la plate forme multifonctionnelle des femmes et celle de la S.S.D. – EN.

- **Plate forme multi – fonctionnelle des femmes** : elle a été installée en septembre 2005 et est composée d'un groupe électrogène de 8KVA, de deux (02) moulins et d'un (01) chargeur de Batterie. Son réseau qui s'étend sur 1,8Km, compte quarante huit (48) points d'éclairage public et soixante (60) abonnés. Les heures de fourniture vont de 18h30 à 22h30 ou de 19h à 23h. le coût de la consommation mensuelle d'une ampoule est de 1000FCFA.

- **la Société des Services Décentralisés Yeelen koura (S.S.D.-EN)** : c'est une société privée d'électricité installée à Koumantou depuis le 12/09/2001. Elle distribue l'électricité sur abonnement à l'aide d'équipements solaires. Les différents services offerts sont :

- S_{1A} : deux (02) lampes de 08 Watts ;
- S_{1B} : une (01) prise simple;
- S_{2A} : deux (02) lampes de 08 watts + une (01) prise –30watts – TV noir/blanc ;
- S_{2B} : trois (03) lampes de 08 watts ;
- S_{3A} : trois (03) lampes de 08 watts + une (01) prise – TV couleur ;
- S_{3B} : quatre (04) lampes de 08 watts.

La société a soixante sept (67) abonnés.

Les tarifs d'abonnement sont donnés dans le tableau n°21 ci-dessous :

Tableau n°21 : Tarifs d'abonnement

N°	Services	Capacités	Raccordement	Garanties	Frais mensuels	Abonnement
			FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
1	S ₁	08W, 2 lampes ou une prise	21.240	3.815	3.815	28.870
2	S _{2A}	3 lampes 8w	29.500	5.890	5.890	41.280
	S _{2B}	2lampes +1 prise				
3	S _{3A}	4 lampes 8w	42.480	9.000	9.000	60.480
	S _{3B}	3lampes +1 prise				

Source : S.S.D.-EN.




Certaines familles ont leur propre source d'électricité à savoir des groupes électrogènes, des équipements solaires ou des plates formes multi - fonctionnelles.

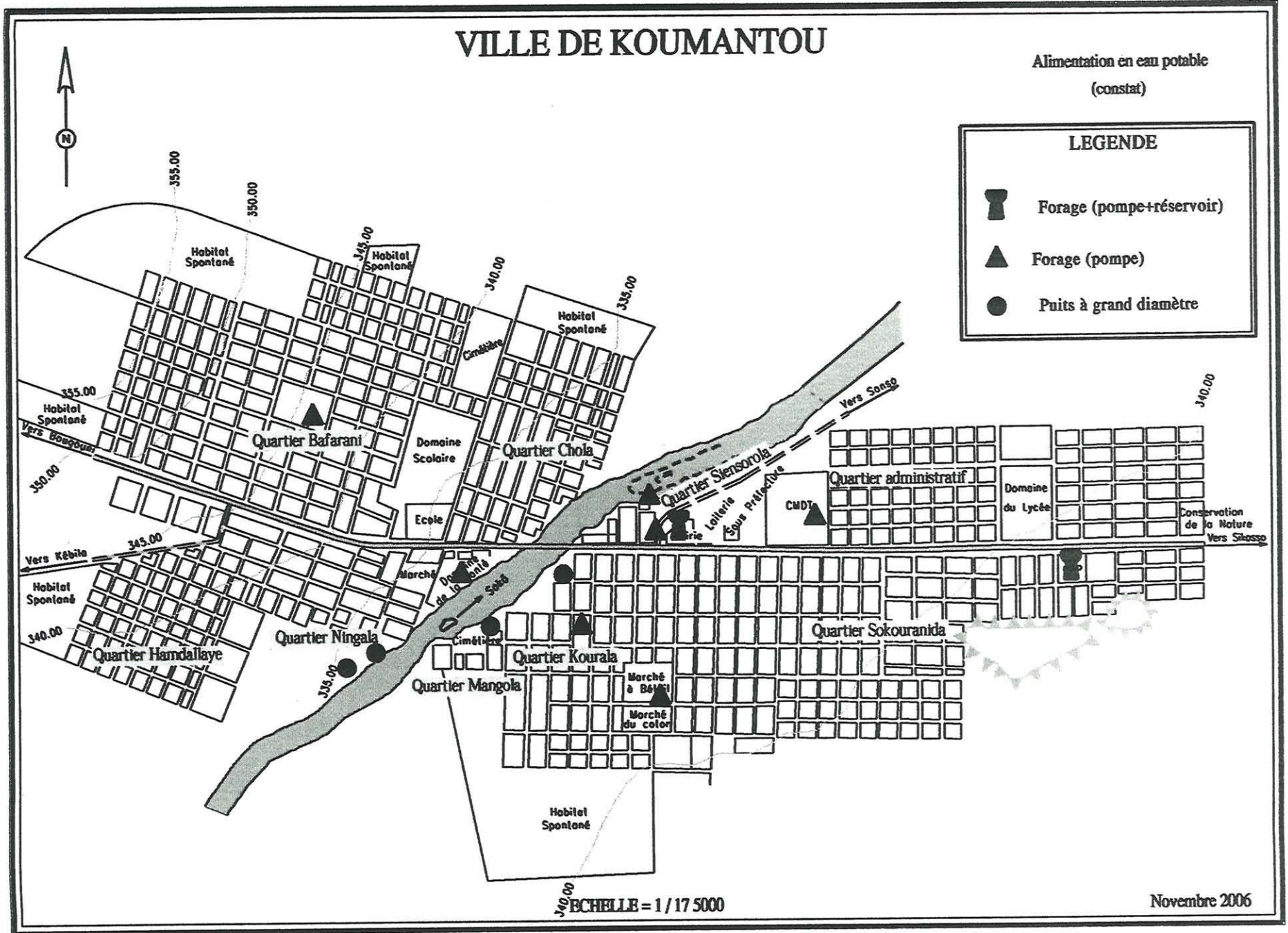
L'électrification de la ville de Koumantou est en projet avec l'appui de l'AMADER.

VILLE DE KOUMANTOU

Alimentation en eau potable
(constat)

LEGENDE

-  Forage (pompe+réservoir)
-  Forage (pompe)
-  Puits à grand diamètre



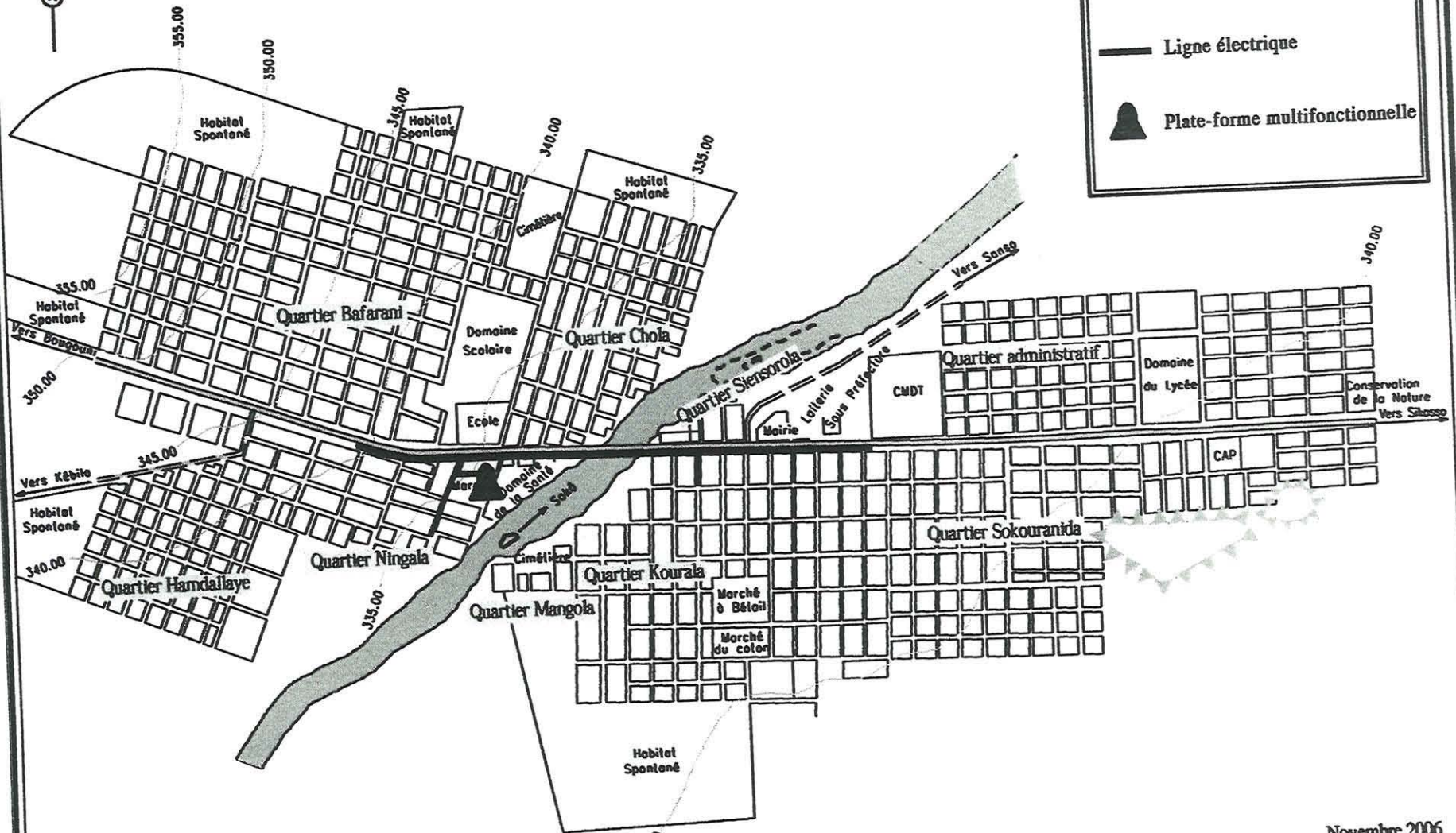
VILLE DE KOUMANTOU

Alimentation en électricité
(constat)



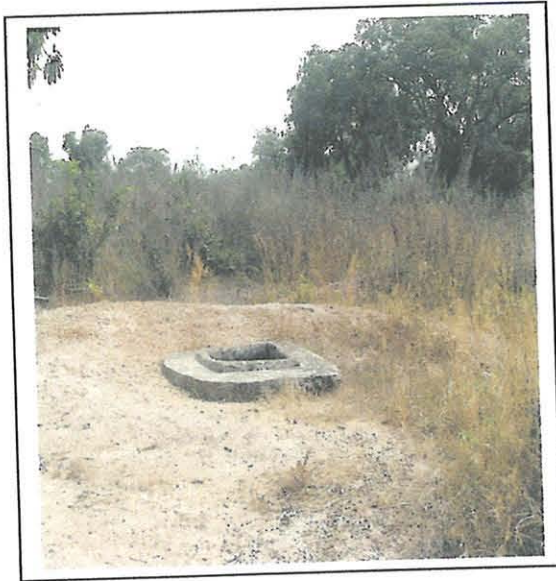
LEGENDE

- Ligne électrique
- ▲ Plate-forme multifonctionnelle



Novembre 2006

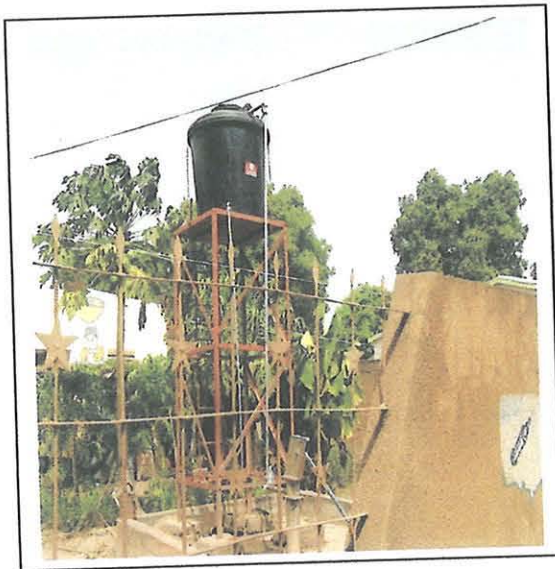
ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ELECTRICITE



Puits



Forage



Forage équipé de château d'eau

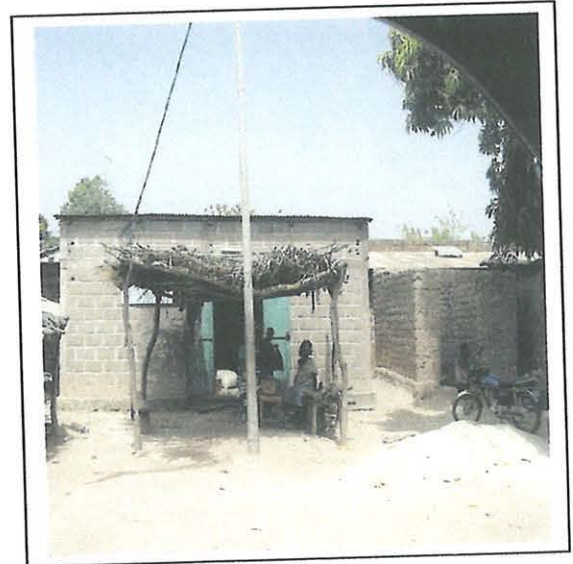


Plate forme Multifonctionnelle (Moulin)

6.2.3. Télécommunications

- **SOTELMA** : Le réseau SOTELMA de Koumantou a été mis en service le 06 janvier 2005. Il est doté d'un central téléphonique numérique à capacité modulable qui est relié au central de Faladiè (Bamako). La capacité actuelle du central est de 200 lignes. La SOTELMA compte soixante quinze abonnés à Koumantou. Le Central Téléphonique et le réseau téléphonique qui sont récents sont en bon état et possèdent beaucoup de lignes en réserve.

- **IKATEL** : le réseau GSM IKATEL est opérationnel à Koumantou depuis janvier 2006. Il a un rayon de couverture de 20km environ.

- **RAC** : on compte trois (03) RAC dont un (01) à la sous préfecture, un (01) au CSCOM et un (01) à la gendarmerie.

- **RADIO** : la ville dispose d'une radio privée dénommée "Radio KOUMAN" qui ne couvre pas toute la ville et fonctionne le matin de 08h à 10h et le soir de 17h à 23h.






- **TV-FM** : la couverture TV-FM est assurée par l'antenne relais ORTM de Kolondièba. La qualité des signaux est très mauvaise et la réception est très difficile.

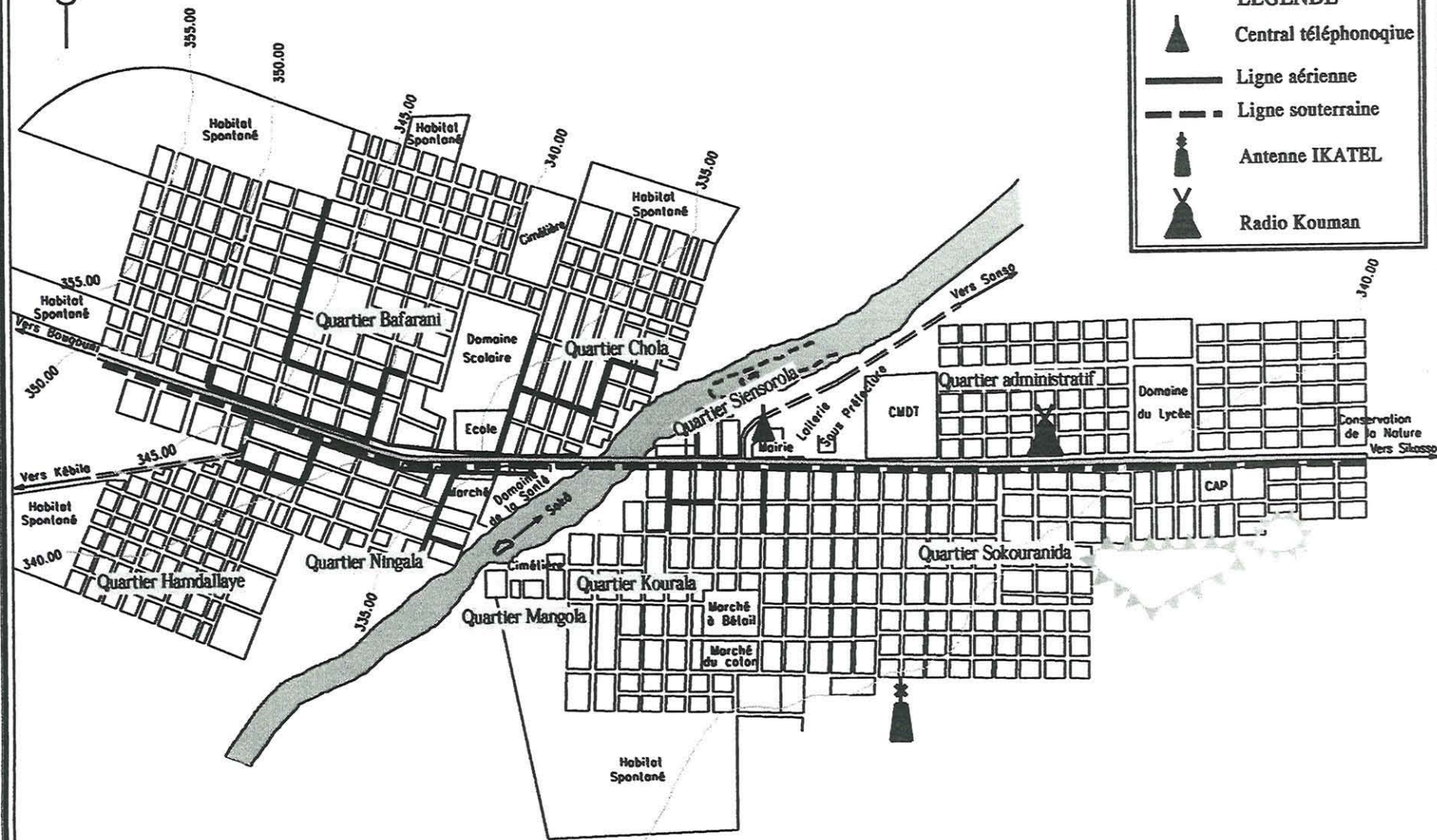
VILLE DE KOUMANTOU

Télécommunication
(constat)



LEGENDE

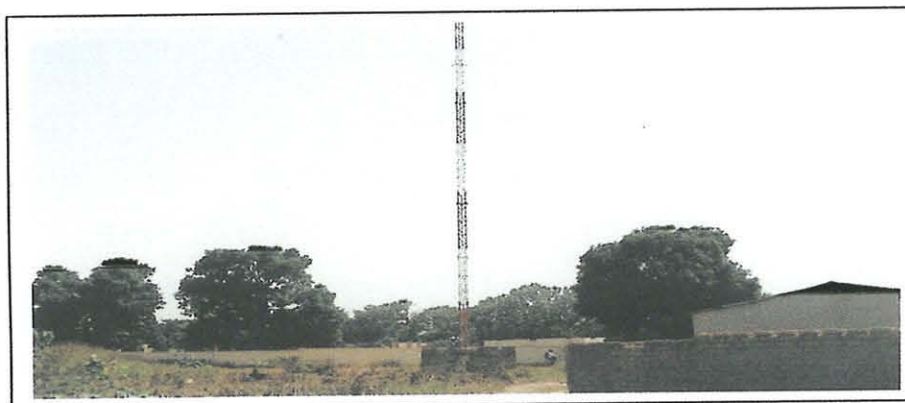
-  Central téléphonique
-  Ligne aérienne
-  Ligne souterraine
-  Antenne IKATEL
-  Radio Kouman



340.00 **ECHELLE = 1/17 500**

Novembre 2006

TELECOMMUNICATIONS



Antenne SOTELMA



Antenne IKATEL



Radio KOUMAN

6.3. Environnement

6.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : la ville de Koumantou est située dans le bassin versant du marigot "Sokô".

Toutes les eaux de la ville coulent en direction du "Sokô".

Le réseau de drainage est constitué de collecteurs naturels, de saignées et de "rues drainantes"

• **Collecteurs naturels : ce sont:**

- le "Sokô" (C1): il prend sa source au Sud – Ouest vers la route de Wingala derrière l'ancien cimetière, traverse la RN7 se jette dans le Bamatako au Nord-Est. Sa largeur varie de 30 à 60m pour une longueur totale de 5km environ avec un tronçon urbain de 1.312ml. Il a été sur-creusé dans sa partie Sud pour l'abreuvement des animaux en période sèche ;
- le collecteur naturel (C4) commence au Nord-Ouest de la ville, passant par le domaine scolaire, longe la mosquée (Chola - Missiri) au Nord et se divise en deux branches pour rejoindre le "Sokô". De largeur très variable, il a une longueur de 1.162ml;
- le collecteur naturel (C5) commence au Nord de la ville pour se jeter dans le collecteur C4. De largeur variable, il a une longueur de 169ml ;
- le collecteur naturel (C6) commence également au Nord de la ville longe le cimetière de Chola à l'Est pour se jeter dans le collecteur C4. De largeur très variable, il a une longueur de 300ml ;
- le collecteur naturel (C7) est le deuxième exutoire du collecteur C4. Sa longueur est de 75ml.

• **Collecteurs artificiels : ce sont :**

- la saignée (C2) : d'une longueur de 1.387ml au Sud de la RN7, a été aménagée en partie sur une distance de 100m environ près de la mairie ;
- la saignée (C3) : elle a une longueur de 787ml et longe la RN7 au côté Nord dans la partie Ouest de la ville.

• **"Rues – drainantes" :**

- la "rue – drainante" (R1) : draine les eaux à la mare de Bafarani. Sa longueur est de 212,5ml environ ;
- la "rue – drainante" (R2) : part de la route de Kébila, passe au Sud du marché pour rejoindre le "Sokô". Sa longueur est de 600ml.

ASSAINISSEMENT



Marigot « Sokô »



Talweg



Collecteur artificiel



Rue drainante



Eaux usées dans la rue



Dépôt d'ordures

Conclusions :

D'une manière générale tous ces collecteurs connaissent les problèmes suivants :

- l'encombrement par les ordures et les eaux usées ;
- l'encombrement par la végétation ;
- les dégradations provoquées par l'érosion hydrique.
- **Evacuation des déchets liquides**
 - **Evacuation des eaux usées :** les eaux usées à Koumantou sont en majorité versées dans la rue. Cependant, il existe des puits perdus et quelques puisards plus ou moins bien aménagés ;
 - **Evacuation des excréta :** la plupart des concessions sont dotées de latrines traditionnelles qui sont vidangées manuellement.

Les latrines publiques existantes sont au nombre de neuf (09) blocs repartis comme suit :

- trois blocs latrines de quatre (04) trous chacun, au marché;
- quatre (04) blocs latrines de trois (03) trous chacun, au groupe scolaire;
- un bloc de quatre (04) trous et un bloc de trois (03) trous à l'école "C".

Il existe également des fosses septiques dans les concessions de style moderne.

- **Evacuation des déchets solides :** Koumantou ne dispose d'aucun système de ramassage des ordures. Elles sont généralement jetées dans la rue ou stockées dans les fosses fumures avant d'être évacuées vers les champs.

- **Evacuation des déchets industriels :** du fait de son éloignement de la ville, l'usine d'égrenage de la CMDT n'a aucun effet néfaste sur la ville de Koumantou. Il faut signaler la présence de produits obsolètes dans certains magasins des Coopératives des Producteurs Cotonniers (CPC) à l'intérieur de la ville.

- **Evacuation des déchets bio-médicaux :** par manque d'entretien l'incinérateur ne fonctionne plus. Les aiguilles et autres objets tranchants sont acheminés à Bougouni.

6.3.2. Situation de l'écosystème

L'état actuel des ressources forestières à Koumantou est très précaire. On assiste à la dégradation continue de ces ressources naturelles. Les principales causes sont:

- l'exploitation abusive des ressources forestières (charbon, bois de chauffe, bois d'œuvre et bois de service) ;
- le défrichement massif et anarchique des terres ;
- la mutilation des arbres par les éleveurs ;
- le déracinement des plantes ;
- l'écorchage et la coupe incontrôlée des branches par des tradithérapeutes entraînant la disparition pure et simple de certaines espèces végétales.

A celles – ci s'ajoute l'épineux problème des feux de brousse (feux précoces et feux tardifs).

Face à cette situation, la faune sauvage ayant comme seul habitat ou logis la brousse, se trouve délogée et sans abri.

En conclusion les actions ci –après sont des facteurs néfastes dans les domaines de l'assainissement et de l'environnement .Ce sont :






- la culture dans les rues et les concessions ;
- le pâturage dans les rues et les concessions ;
- l'incinération dans les rues et les concessions ;
- l'extraction du banco et du sable dans les rues ;
- l'érosion hydrique prononcée dans les rues Est-Ouest.

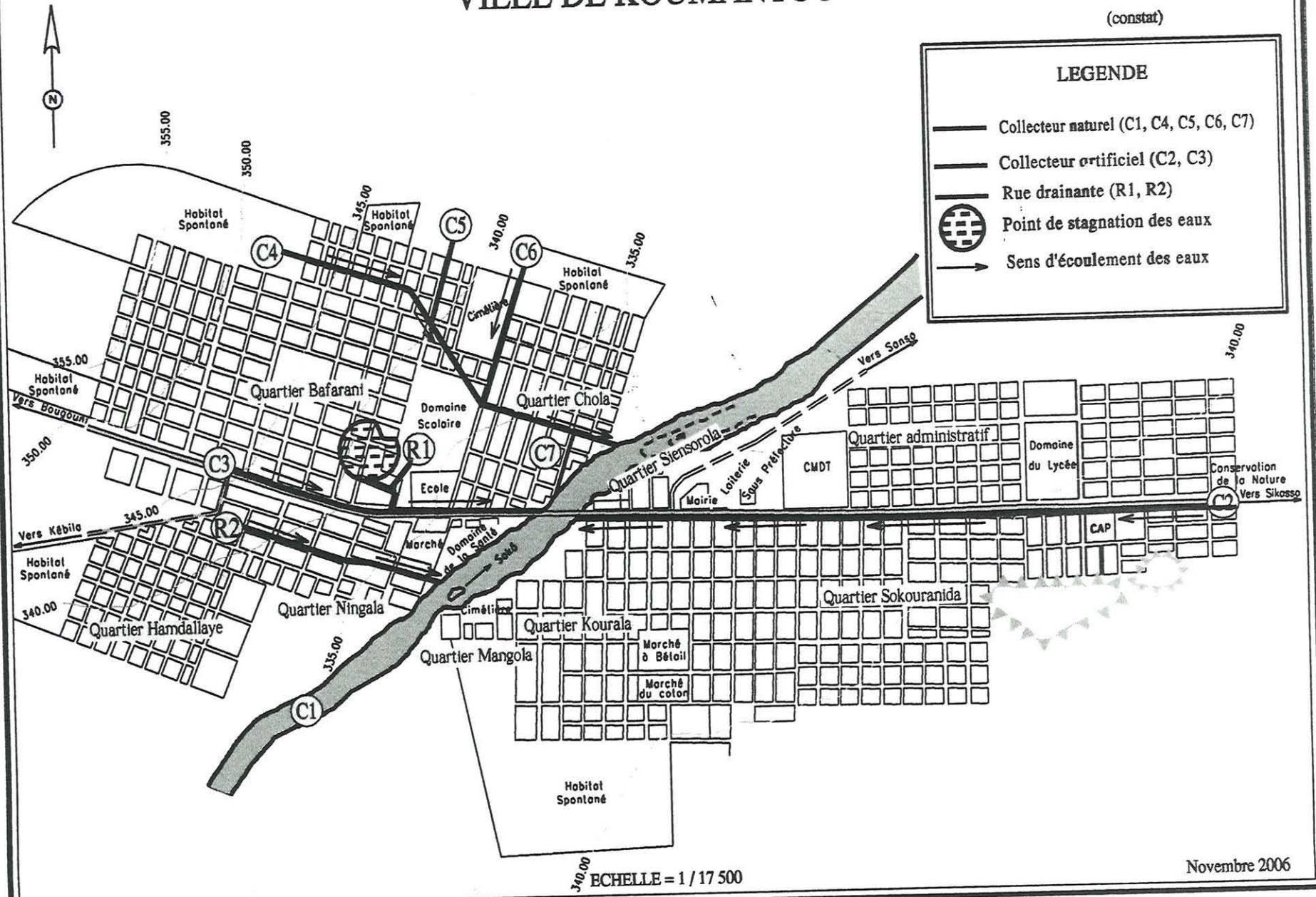
VILLE DE KOUMANTOU

ASSAINISSEMENT

(constat)

LEGENDE

-  Collecteur naturel (C1, C4, C5, C6, C7)
-  Collecteur artificiel (C2, C3)
-  Rue drainante (R1, R2)
-  Point de stagnation des eaux
-  Sens d'écoulement des eaux



VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Dans la ville de Koumantou, il existe les types d'équipements suivants:

- les équipements administratifs ;
- les équipements scolaires ;
- les équipements socio – sanitaires ;
- les équipements commerciaux ;
- les équipements sportifs et culturels ;
- les équipements touristiques et de loisirs ;
- les équipements culturels ;
- les équipements de sécurité.

7.1. Equipements administratifs

Certains services administratifs ont des locaux et d'autres sont en location.

Les services qui disposent de locaux sont:

- **les Bureaux du sous - préfet** : ils furent construits en 1960 sur une superficie de 0,5ha. Le bâtiment est en dur et en mauvais état. Il est situé dans le quartier administratif le long de la route nationale N°7 ;
- **la Mairie** : elle a été construite en 2001 sur une superficie de 825m² dans le quartier administratif. Le bâtiment est en dur et son état est bon;
- **les Bureaux du Centre d'Animation Pédagogique** : ils ont été construits en 2006 sur une superficie de 0,5ha dans le quartier Socouranida. Le bâtiment est en dur et en bon état;
- **le poste vétérinaire** : il se trouve dans le quartier administratif sur une parcelle non délimitée. Les bâtiments datant de l'époque coloniale sont en banco et délabrés.

Les services ne disposant pas de locaux sont:

- l'Unité d'Appui aux Productions et industries animales (UAPIA);
- le service local de la Conservation de la Nature ;
- le service local du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- le service local de l'Agriculture.

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau n°22 ci-après:

Tableau n°22 : Informations sur les équipements administratifs

N°	Désignation	Année de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Bureaux du sous- préfet	1960	5000	Dur	Mauvais	Quartier administratif	A réhabiliter
2	Mairie	2001	825	Dur	Bon	Quartier administratif	-
3	CAP	2006	5.000	Dur	Bon	Quartier Socouranida	-
4	Poste vétérinaire	-	-	-	-	Quartier administratif	Non délimité
5	UAPIA	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
6	Service de la Conservation de la Nature	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
7	Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
8	Service de l'Agriculture	-	-	-	-	Quartier administratif	En location

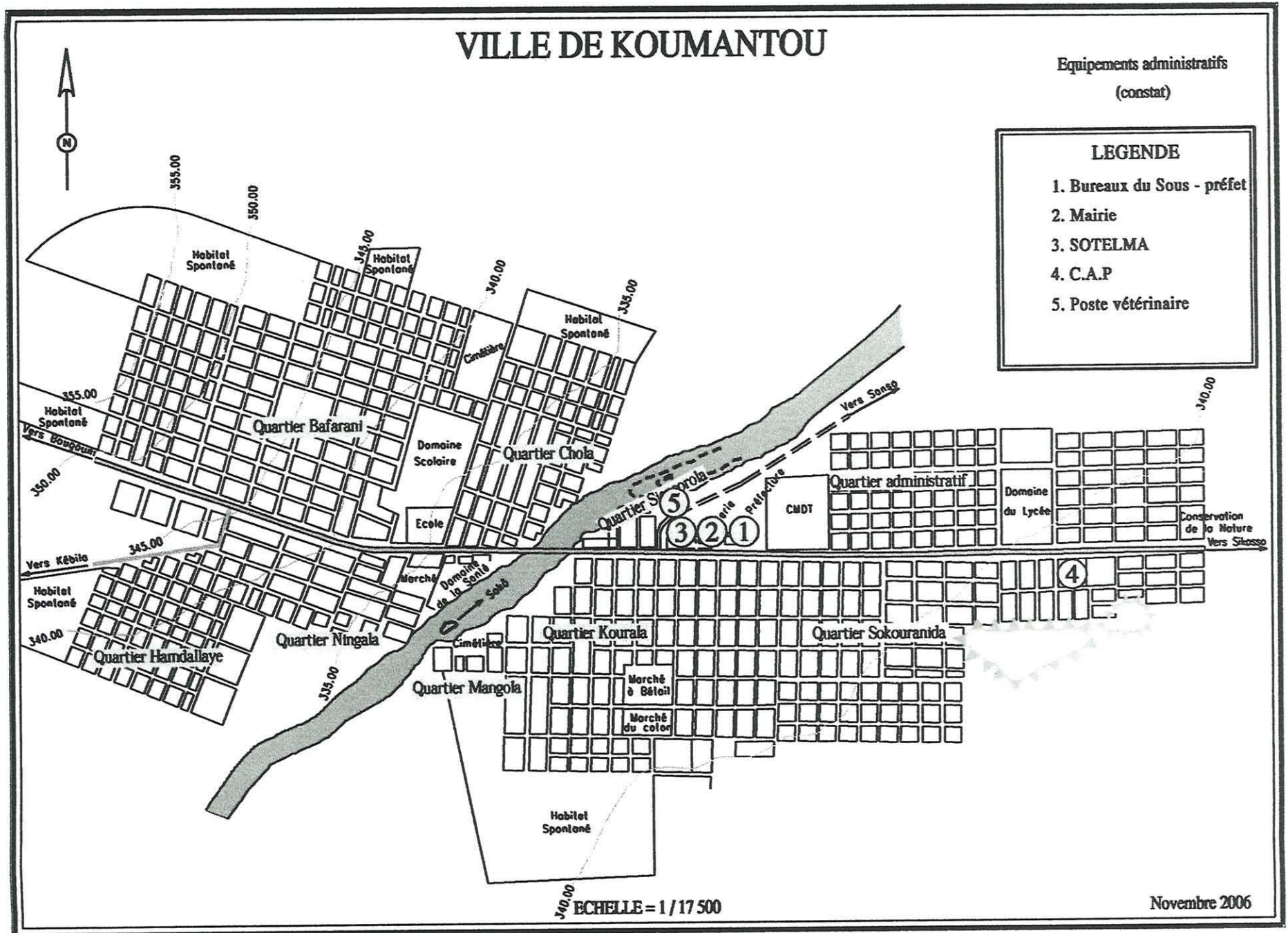
Source : BEU-ST.

VILLE DE KOUMANTOU

Equipements administratifs
(constat)

LEGENDE

1. Bureaux du Sous - préfet
2. Mairie
3. SOTELMA
4. C.A.P
5. Poste vétérinaire



Novembre 2006

7.2. Equipements scolaires

7.2.1. Enseignement préscolaire

Il existe un seul jardin d'enfants situé dans le quartier administratif. Il occupe les locaux de la maison du peuple.

7.2.2. Enseignement fondamental

Dans la ville de Koumantou, il existe trois (03) premiers cycles (A, B, C) et deux (02) seconds cycles (A et B).

Les deux premiers cycles A et B forment un groupe scolaire situé à Bafarani sur une superficie de 1.600m². Ce groupe scolaire est construit en dur et est en bon état. L'école "C" se situe à Kourala sur une superficie d'un (01) ha environ, les bâtiments sont en dur et en bon état.

L'école privée "AMITIE" située dans le quartier Socouranida est en location sur une parcelle de 900m².

Il existe un CED dans le quartier administratif, dans une maison d'habitation délabrée.

La ville de Koumantou compte trois (03) medersas du 1^{er} cycle et une medersa du second cycle. Ce sont :

- la medersa Kankou Moussa, 1^{er} et 2^{ème} cycles, à Kourala;
- la medersa Imam Zahabeyé, 1^{er} cycle, à Bafarani;
- la medersa Itihadiwa Saadati, 1^{er} cycle, à Bafarani.

Les informations sur les équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n°23 ci-après :

Tableau n°23: Informations sur les équipements scolaires

N°	Désignation	Année de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Groupe scolaire	1928	1.500	Dur	Bon	Bafarani	1 ^{er} c A 1928 1 ^{er} c B 1996 2 ^{ème} c A 1964 2 ^{ème} c B 2002
2	Ecole 1 ^{er} cycle "C"	2003	10.000	Dur	Bon	Kourala	-
3	Ecole privée amitié	1998	900	Dur	Bon	Socouranida	En location
4	Jardin d'enfants N'Gounouma	2001	-	Semi dur	Bon	Quartier administratif	En location
5	C.E.D.	2004	50m ²	Semi- dur	Mauvais	Quartier administratif	En location
6	Medersa Kankou Moussa	1996	3.000m ²	Dur et semi dur	Bon	Kourala	En location
7	Medersa Imam Zahabeyé	1998	500m ²	Semi dur	Bon	Bafarani	En location
8	Medersa Itihadiwa Saadati	2001	500m ²	Semi dur	Bon	Bafarani	En location

Source:CAP de Koumantou.

Les données statistiques sur les écoles du 1^{er} cycle sont indiquées dans le tableau n°24 ci-après

Tableau n°24: Données statistiques sur les écoles du 1er cycle de la ville de Koumantou

N°	Désignation	Nombre de classes	Effectifs			Effectif moyen par classe
			Garçons	Filles	Total	
1	Koumantou 1 ^{er} Cycle A	6	390	296	686	114,33
2	Koumantou 1 ^{er} Cycle B	6	388	306	694	115,66
3	Koumantou 1 ^{er} Cycle C	6	264	286	550	91,66
4	Koumantou EP AMITIE	6	29	33	62	10,33
5	Jardin d'enfants N'Gounouma	1	08	06	14	14
6	C.E.D.	1	16	05	21	21
7	Medersa Kankou Moussa	3	103	51	154	38,5
8	Medersa Imam Zahabeyé	3	111	69	180	60
9	Medersa Itihadiwa Saadati	3	74	48	122	40,66

Source:CAP de Koumantou.

Les données statistiques sur les écoles du second cycle sont indiquées dans le tableau n°25 ci-après

Tableau n°25: Données statistiques des écoles du 2^{ème} cycle et leurs effectifs dans la ville de Koumantou

N°	Désignation	Nombre de classes	Effectifs			Effectif moyen par classe
			Garçons	Filles	Total	
1	Koumantou 2 ^{ème} Cycle A	6	289	189	478	79,66
2	Koumantou 2 ^{ème} Cycle B	6	371	257	628	104,66
3	Medersa Kankou Moussa	3	18	02	20	20

Source:CAP de Koumantou.

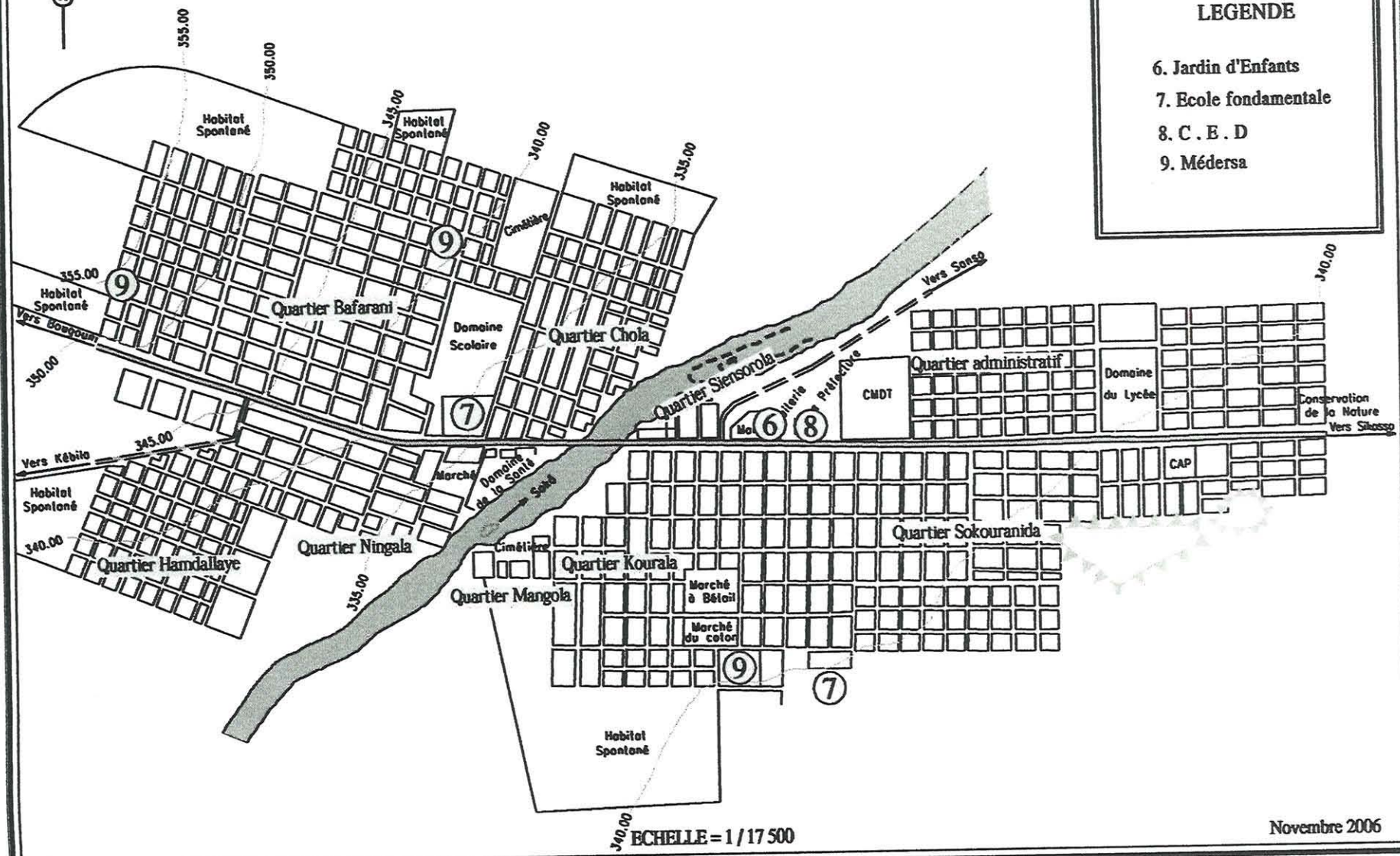
VILLE DE KOUMANTOU

Equipements Scolaires
(constat)



LEGENDE

- 6. Jardin d'Enfants
- 7. Ecole fondamentale
- 8. C . E . D
- 9. Médersa



Novembre 2006

7.3. Equipements socio- sanitaires

Ces équipements sont repartis entre le secteur public et le secteur privé.

7.3.1. Secteur public

Dans la ville de Koumantou, il existe un CSCOM situé dans le quartier Ningala. Sa superficie est d'environ 1ha, les bâtiments sont en dur et en bon état.

7.3.2. Secteur privé

Il s'agit des pharmacies humaines et vétérinaires et le Cabinet de soins privés.

Les informations sur l'ensemble des équipements socio - sanitaires sont indiquées dans le tableau n°26 ci-dessous :

Tableau n°26 : Informations sur les équipements socio- sanitaires

N°	Désignation	Année de Construction	Surface (m²)	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	CSCOM	1996	10.000	En dur	Bon	Ningala	Très petit pour la population
2	Cabinet médical Banimonotié	2004	625	En dur	Bon	Socouranida	En location
3	Pharmacie SOUMAORO	2005	16	En dur	Bon	Socouranida	En location
4	Kénépharme	1994	36	En dur	Bon	Bafarani	En location
5	Pharmacie vétérinaire	1995	16	En banco	Passable	Bafarani	En location
6	Pharmacie vétérinaire KEITA	1996	-	En banco	Passable	Ningala	En location

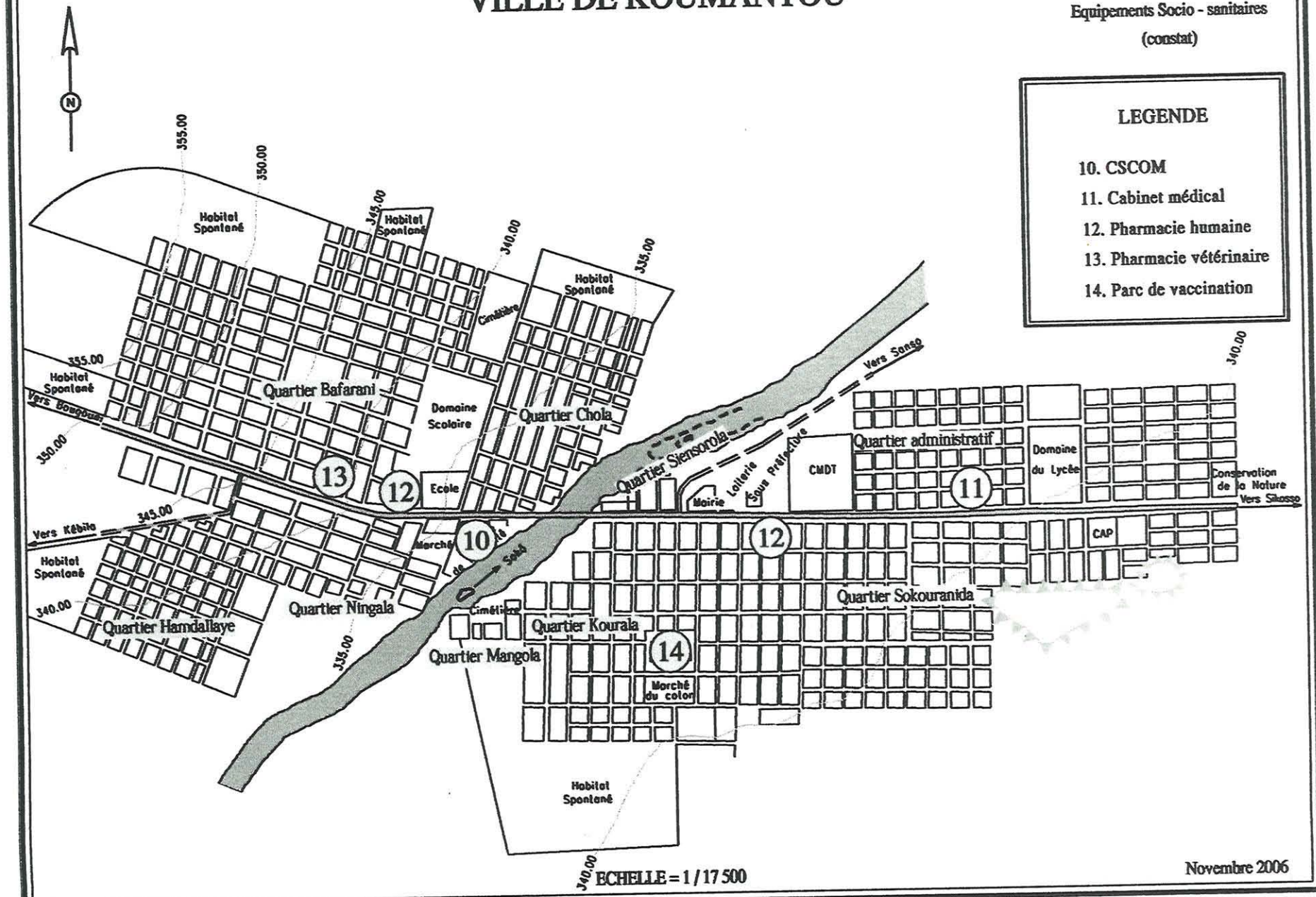
Source: Mairie et CSCOM de Koumantou.

VILLE DE KOUMANTOU

Equipements Socio - sanitaires
(constat)

LEGENDE

- 10. CSCOM
- 11. Cabinet médical
- 12. Pharmacie humaine
- 13. Pharmacie vétérinaire
- 14. Parc de vaccination



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

7.4. Equipements commerciaux

La ville est dotée d'un marché qui a été créé en 1924 sur une superficie d'environ 3ha. Il est situé dans le quartier Ningala. Il abrite des hangars en tôles et en paille, des boutiques en dur et en banco et une boucherie moderne. Il accueille la foire hebdomadaire tous les mercredi. La foire est animée par l'ensemble des acteurs économiques de la zone.

La ville de Koumantou est dotée d'une laiterie qui a été construite en 1996, sa superficie est de 0,5ha. Elle est située au bord de la route nationale n°7 dans le quartier administratif. La laiterie constitue le point de collecte, de traitement et de vente du lait des éleveurs de la zone.

La ville de Koumantou possède un marché à bétail d'une superficie de 2.880m² environ situé dans le quartier Bafarani.

Un hangar couvert en tôle situé à Hamdallaye sert d'aire d'abattage.

L'aire de stationnement d'une superficie d'environ un (01) ha est situé au bord de la RN7 à Ningala.

La caisse d'épargne est située au bord de la RN7 à côté du marché. Elle est en location.

Il existe deux (02) marchés de coton, qui occupent des terrains d'environ 0,5ha. L'un est au quartier administratif et l'autre au Sud de Kourala.

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n°27 ci-dessous

Tableau n°27 : Informations sur les équipements commerciaux

N°	Désignation	Année de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériau de construction	Etat physique	Localisation
1	Marché	Vers 1924	30.000	Hangars en pailles ou en tôles	Passable	Ningala
2	Laiterie	1996	500	En dur	Bon	Q.Administratif
3	Marché à bétail	1996	2.880	En dur	Bon	Kourala
4	Aire d'abattage	1924	200	En tôle	Mauvais	Hamdallaye
5	Aire de stationnement	1992	10.000	Non aménagée	Mauvais	Ningala
6	Marché de coton	1992	5.000	Clôture en banco	Mauvais	Kourala et Quartier administratif
7	Caisse d'épargne	1996	En location	En dur	Bon	Ningala

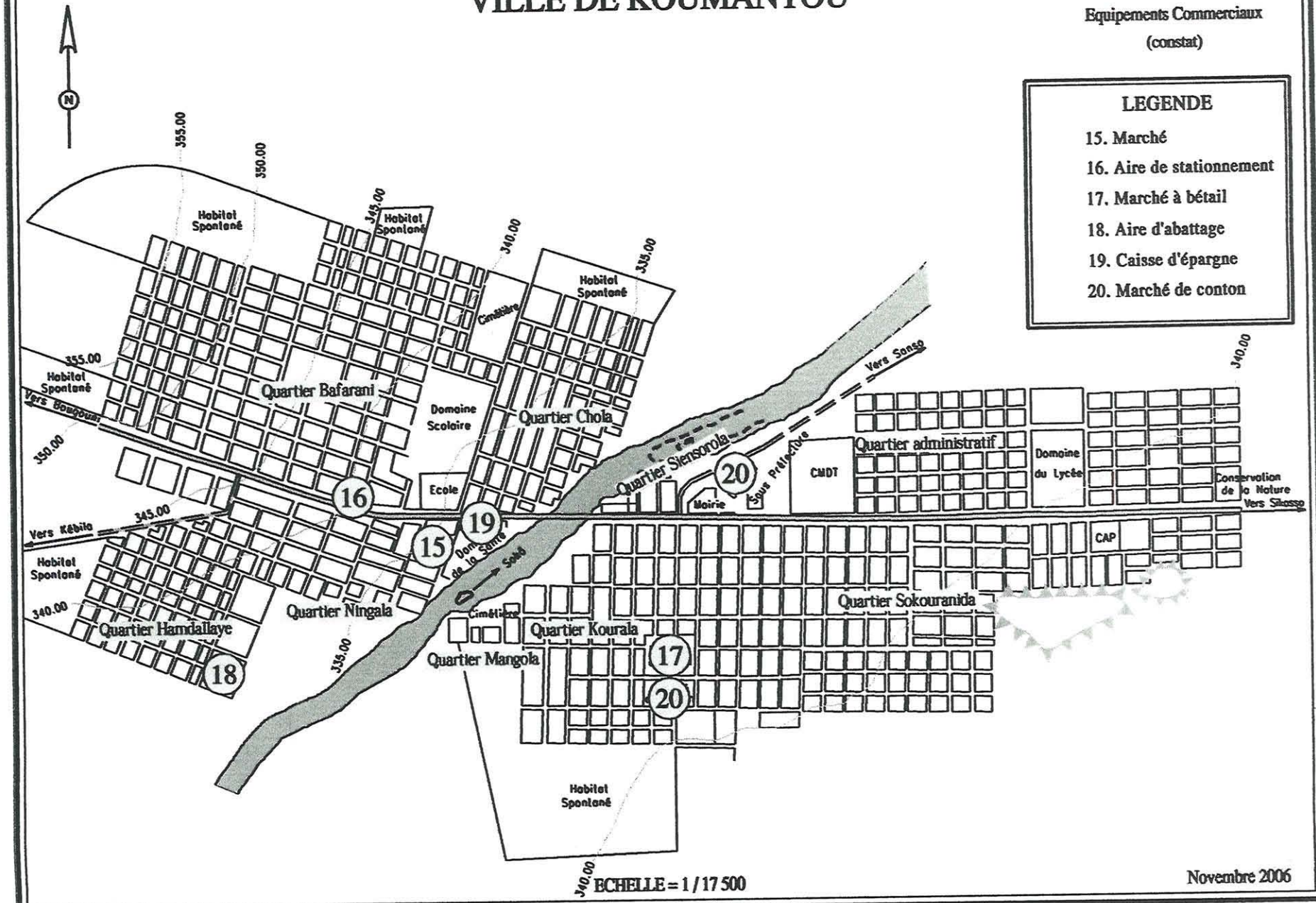
Source: Mairie de Koumantou.

VILLE DE KOUMANTOU

Equipements Commerciaux
(constat)

LEGENDE

- 15. Marché
- 16. Aire de stationnement
- 17. Marché à bétail
- 18. Aire d'abattage
- 19. Caisse d'épargne
- 20. Marché de conton



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

7.5. Equipements sportifs et culturels

Dans la ville de Koumantou, il existe six (06) terrains de sports non aménagés et répartis dans les quartiers suivants: Bafarani, Hamdallaye, Kourala, Ningala, Chola et le quartier administratif. Ces terrains ne sont ni délimités ni aménagés. Comme équipement culturel, il n'existe que la maison du peuple construite en 1982 et située dans le quartier administratif. Les bâtiments sont en dur et en mauvais état, néanmoins elle accueille les manifestations culturelles de la ville.

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n° 28 ci-dessous :

Tableau n°28 : Informations sur les équipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Surface parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation
1	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Bafarani
2	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Hamdallaye
3	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Kourala
4	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Ningala
5	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Chola
6	Terrain de sport	Non délimité	Banco	Mauvais	Q.Administratif
7	Maison du peuple	250	En dur	Mauvais	Q.Administratif

Source : Mairie Koumantou.

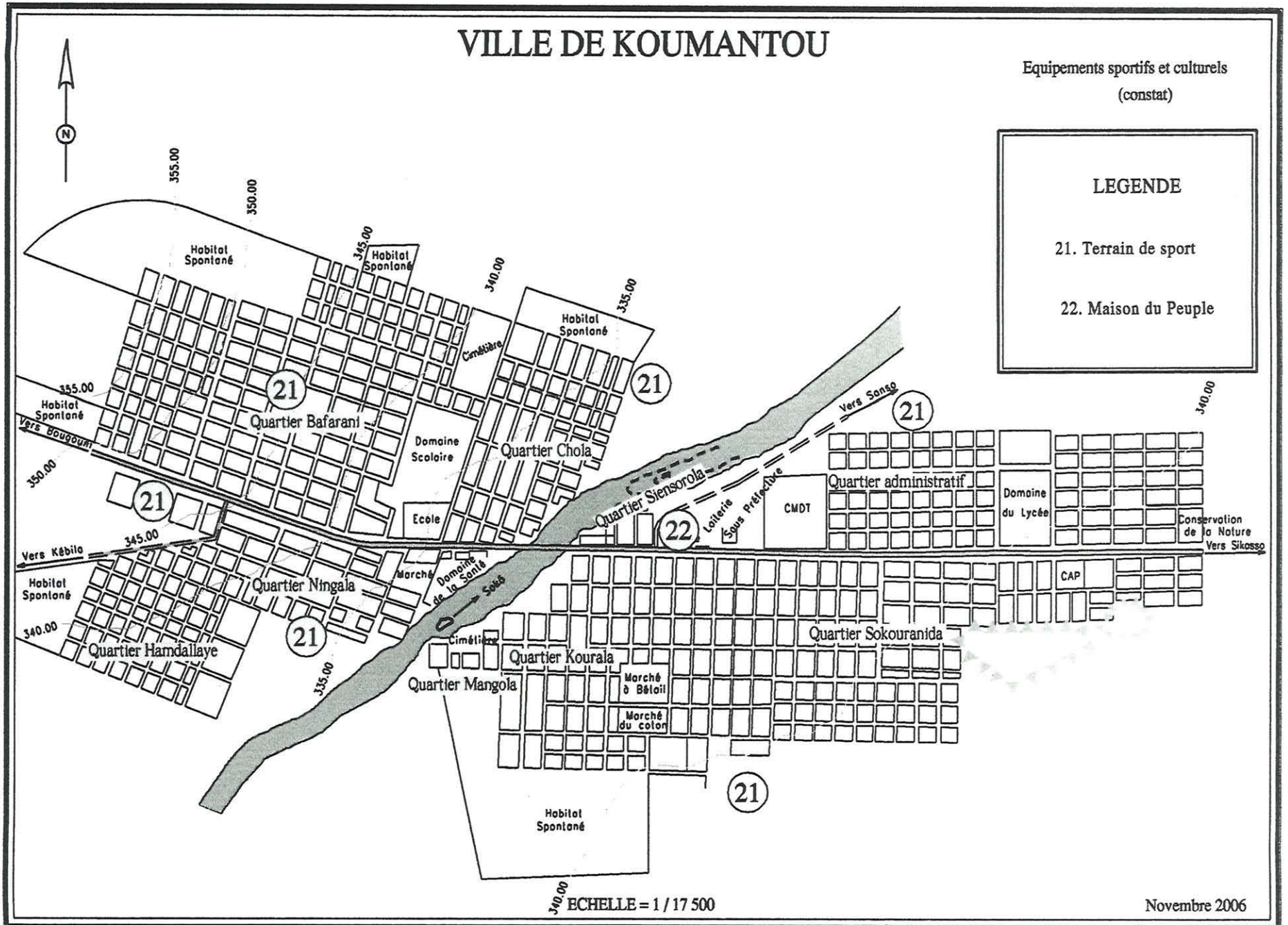
VILLE DE KOUMANTOU

Equipements sportifs et culturels
(constat)

LEGENDE

21. Terrain de sport

22. Maison du Peuple



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

7.6. Equipements touristiques et de loisirs

La ville de Koumantou n'a pas d'équipements touristiques. Comme équipements de loisirs il existe le pied à terre, la salle de spectacles et deux (02) espaces culturels. Ce sont le bar restaurant "Or blanc" et le bar restaurant "Planète" tous deux (02) situés sur la route nationale n°7 respectivement dans les quartiers Socouranida et Ningala.

Les informations sur les équipements de loisirs sont indiquées dans le tableau n° 29 ci-dessous :

Tableau n°29 : Informations sur les équipements de loisirs

N°	Désignation	Année de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Pied à terre	1982	300	En dur	Passable	Quartier administratif	-
2	Salle de spectacles	1982	450	En dur	Mauvais	Quartier administratif	Local maison du peuple
3	Bar restaurant "OR BLANC"	1998	1.000	En dur	Bon	Socouranida	En location
4	Bar restaurant "PLANETE"	1989	500	En dur	Bon	Ningala	En location

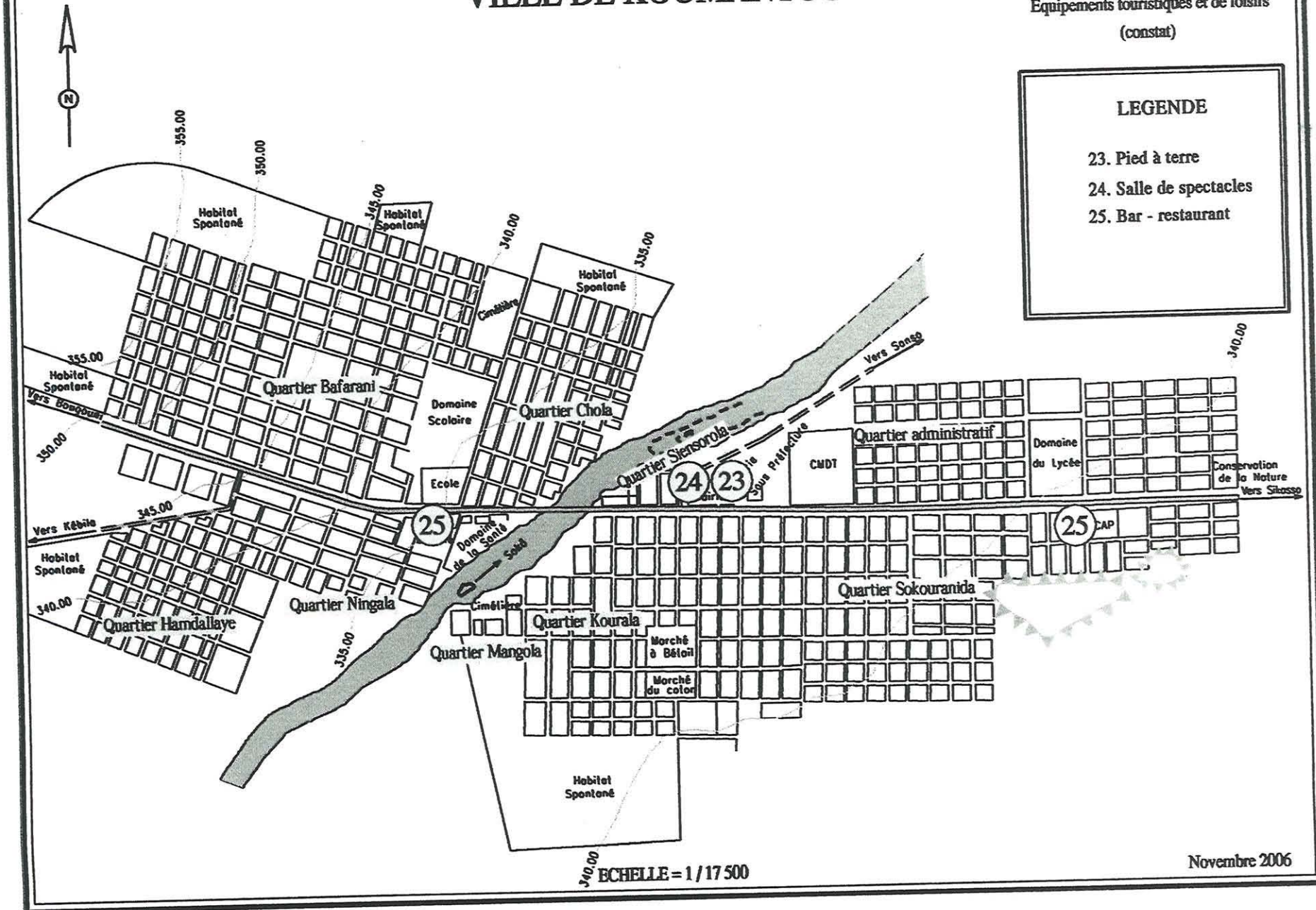
Source : Mairie Koumantou.

VILLE DE KOUMANTOU

Equipements touristiques et de loisirs
(constat)

LEGENDE

- 23. Pied à terre
- 24. Salle de spectacles
- 25. Bar - restaurant



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

7.7. Equipements culturels

7.7.1. Mosquées

Il existe six (06) mosquées dont trois (03) de vendredi. Ce sont :

- les trois (03) mosquées de Bafarani ;
- les deux (02) mosquées de Kourala ;
- la mosquée de Ningala.

7.7.2. Eglises

Il existe trois (03) églises dont deux (02) protestantes et une catholique. Ce sont:

- l'église protestante de Kourala ;
- l'église protestante de Chola ;
- l'église Catholique de Kourala.

7.7.3. Bois et lieux sacrés

Il existe un lieu sacré dénommé "SIRITOU", situé dans le quartier administratif. Il est vénéré par la famille KOUALA. Quant au bois sacré, il est situé au Sud du quartier Ningala et couvre une superficie de 10ha environ. Appelé "Demba-gnouma », il est aussi vénéré par la même famille.

7.7.4. Cimetières

Il existe deux (02) cimetières fonctionnels et deux (02) cimetières hors d'usage. Les cimetières fonctionnels sont :

- le cimetière de Mangola, situé à l'Ouest du quartier Mangola, il couvre une superficie de 5ha ;
- le cimetière de Bafarani, situé au Nord du quartier Bafarani, il couvre une superficie de 5ha environ.

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n° 30 ci-après :

Tableau n°30 : Informations sur les équipements culturels

N°	Désignation	Surface parcelle (m ²)	Matériau de construction	Etat physique	Localisation
1	Mosquée	500	En banco	Passable	Bafarani-Nord
2	Mosquée	1000	En dur	Bon	Bafarani-centre
3	Mosquée	500	En dur	bon	Bafarani-Ouest
4	Mosquée	500	En banco	Passable	Kourala-Nord
5	Mosquée	500	En banco	Passable	Kourala-Ouest
6	Mosquée	500	En banco	Passable	Ningala
9	Eglise protestante	500	En banco	Passable	Kourala-centre
10	Eglise protestante	500	En dur	Bon	Chola
11	Eglise catholique	500	En banco	Passable	Kourala-Sud
12	Lieu sacré « Siritou »	20.000	Non aménagé	-	Q. administratif
13	Bois sacré « Demba-gnouma »	100.000	Plantation d'arbres	Passable	Ningala
14	Cimetière	500.000	Non clôturé	Mauvais	Mangola
15	Cimetière	500.000	Non clôturé	Mauvais	Bafarani

Source : Mairie Koumantou

7.8. Equipements de sécurité

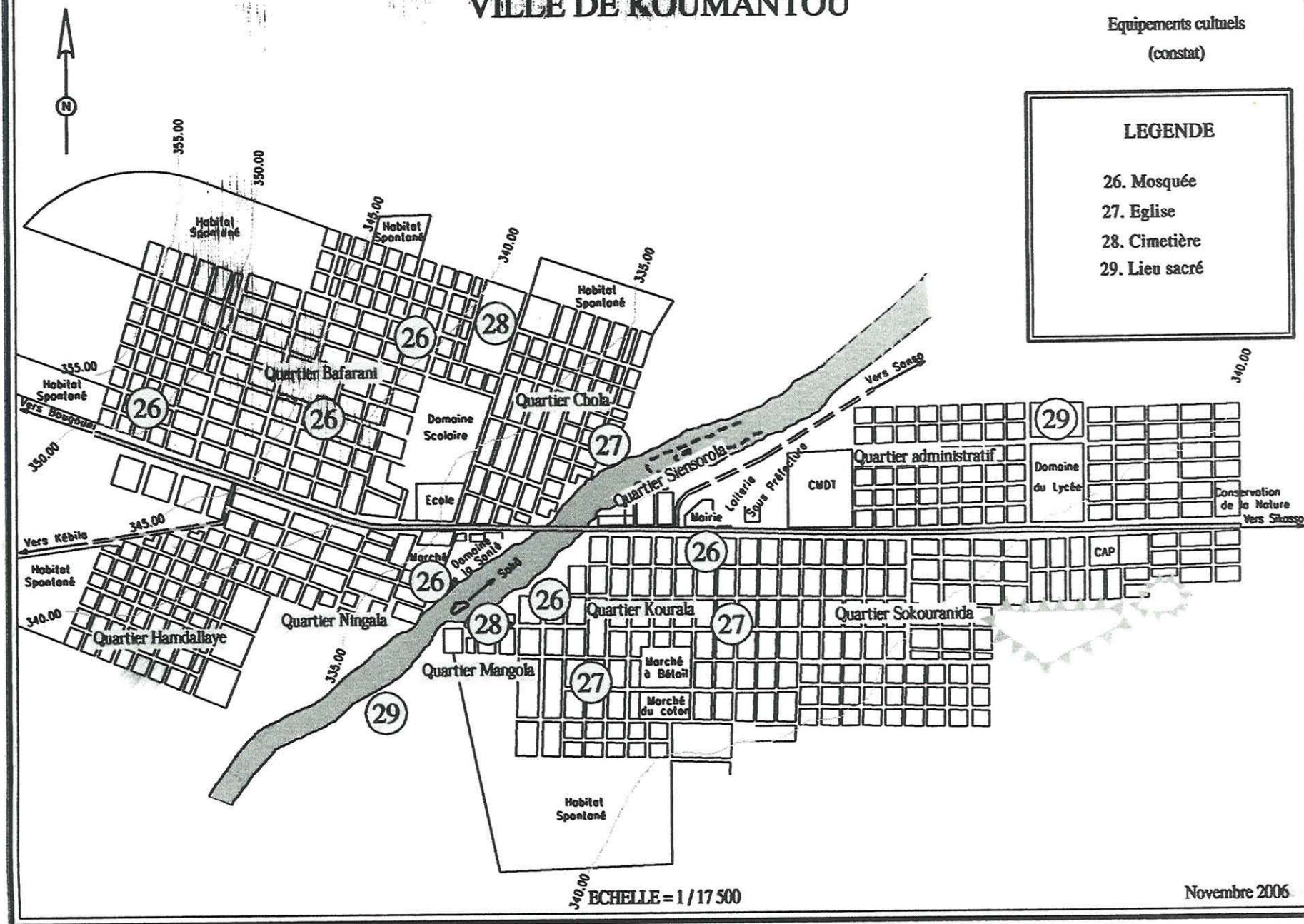
Il existe une brigade de gendarmerie dont les bâtiments ont été construits en 2002 sur une parcelle de 0,5 ha. Ils sont en dur et en bon état. La brigade de gendarmerie est située dans le quartier Socouranida.

VILLE DE KOUMANTOU

Equipements culturels
(constat)

LEGENDE

- 26. Mosquée
- 27. Eglise
- 28. Cimetière
- 29. Lieu sacré



ECHELLE = 1 / 17 500

Novembre 2006

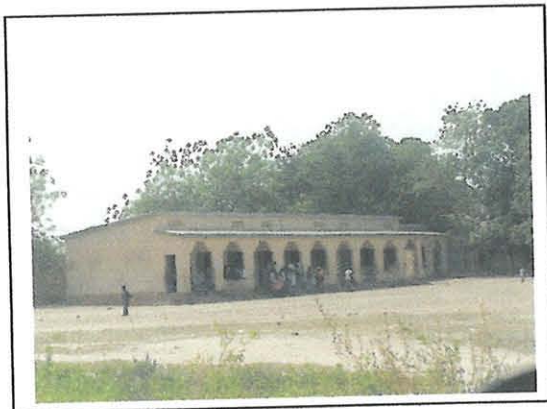
EQUIPEMENTS



Bureaux du sous préfet



Mairie



Ecole Fondamentale



Jardin d'enfants

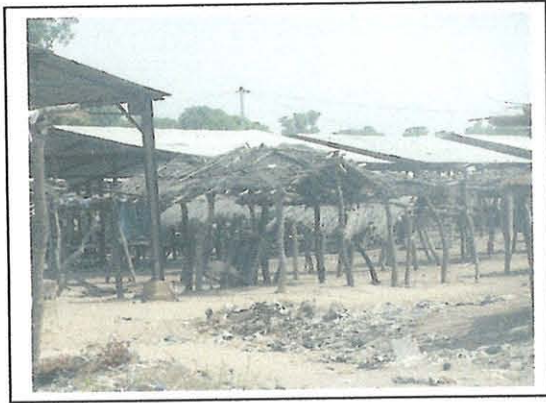


CSCOM

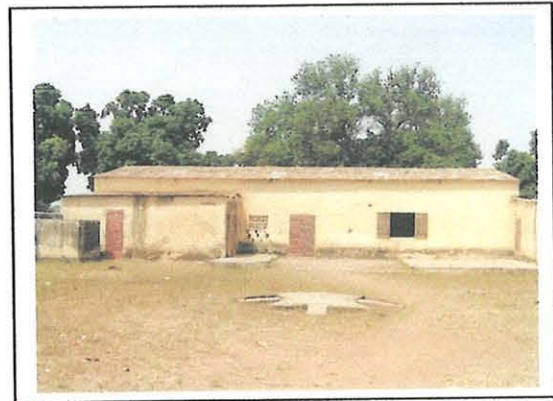


Pharmacie humaine

EQUIPEMENTS (suite)



Marché



Maison du peuple



Pied à terre



Mosquée de Vendredi



Eglise



Brigade de Gendarmerie

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zones d'habitats existants

Il est prévu :

- l'aménagement du tissu tramé existant ;
- la préservation des espaces programmés pour les équipements non encore réalisés ;
- la réhabilitation des tissus spontanés ;
- la densification du tissu existant.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La population de la ville de Koumantou en 2006 est estimée à **6.876 habitants**. Les projections de population donnent **9.889 habitants** en 2016 et **14.221habitants** en 2026. Ce qui correspond à une population supplémentaire de **7.345 personnes** à loger dans les vingt (20) années à venir.

Le nombre moyen actuel de personnes par concession est de **8,14**. En considérant cette taille, le besoin en parcelles à usage d'habitation est de :

$$7.345/8,14 = 902.$$

- **7.345** : population supplémentaire à loger ;
- **8,14** : nombre moyen de personnes par concession.

La taille actuelle des parcelles est de **500m²**. A fin de gérer rationnellement l'extension spatiale de la ville, il a été retenu une taille moyenne de **400m²**.

En considérant cette taille moyenne, le besoin en espace d'habitation est de **36,1ha**. Ceci représente **60%** des besoins en surface totale, les équipements et la voirie couvrent les **40%**.

Ainsi la surface nécessaire pour les zones d'habitat est d'environ **60ha**. Elle est répartie comme suit :

- habitat administré : 48ha ;
- habitat planifié : 12ha.

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit:

- **20ha**, au Nord et à l'Est du quartier Chola;
- **08ha**, au Nord du cimetière de Chola ;
- **06ha**, au Nord du quartier Bafarani ;
- **26ha**, au Sud du quartier Hamdallaye.

1.2. Zones d'activités

1.2.1. Zone de bureaux

Il est prévu **15ha**, repartis comme suit:

- **05ha**, au Nord de l'actuel centre administratif ;
- **10ha**, à l'Est de la ville.

1.2.2. Zone scolaire

Un espace de **10ha**, situé au Nord – Est de la ville est retenu pour la zone scolaire.

1.2.3. Zone commerciale

Afin de décongestionner le centre commercial actuel et de créer une harmonie entre les parties Nord et Sud de la ville, il est prévu une zone commerciale de **09ha**, au Nord de la ville, le long de la route de Sanso.

1.2.4. Zone artisanale

Un espace de **05ha**, situé au Nord - Est du quartier Chola est retenu pour la zone artisanale.

1.2.5. Zone industrielle

La zone industrielle existante à Tabacoro est entourée d'habitations.

Il est prévu une zone industrielle de **10ha** pour les petites et moyennes industries. Elle est située à l'Est de la ville, à 2,6km du CAP et du côté Sud de la RN7.

1.2.6. Zone d'hydrocarbures

Une zone d'hydrocarbures de **05ha** est prévue en face de la zone industrielle, du côté Nord de la RN7.

1.2.7. Zone militaire

Une zone militaire de **10ha** est prévue à l'Est, entre la ville de Koumantou et le village de Kokouna. Elle est située à 2,6km du CAP et à 1km au Nord de la RN7.

1.3. Armature verte

Les zones boisées existantes doivent être préservées. Il est prévu de planter des arbres sur une superficie de **55ha** répartis comme suit:

- **08ha**, le long du marigot à l'Est du quartier Chola ;
- **04ha**, le long du marigot à l'Ouest du quartier Kourala ;
- **17ha**, au Sud du quartier Ningala ;
- **10ha**, au Sud du quartier Mangola ;
- **05ha**, au tour du bois sacré "Siritou", situé au Nord-Est de la ville ;
- **11ha**, autour de la zone industrielle et de la zone d'hydrocarbures.

1.4. Réserves foncières

La superficie retenue pour les réserves foncières est de **47ha** repartis comme suit :

- **07ha**, au Nord de la nouvelle zone de Bureaux;
- **11ha**, à l'Ouest du quartier Bafarani ;
- **13ha**, au Sud - Ouest du quartier Hamdallaye ;
- **09ha**, au Sud du quartier Sokouranida ;
- **07ha**, à l'Est du quartier Sokouranida.

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

La RN7 (voie Est – Ouest) constitue l'ossature principale du réseau qui est composé de voies secondaires et tertiaires dans les directions ci-après.

- **Direction Nord-Sud:** les voies concernées sont :

- les tronçons des voies assurant la liaison entre la ville et les localités voisines ;
- les voies tertiaires assurant la fluidité de la circulation à l'intérieur de la ville.

- **Direction Est-Ouest:** les voies concernées sont :

- les deux (02) voies de ceinture qui assurent le trafic de transit et les déplacements entre les différentes parties de la ville;
- les voies tertiaires assurant la fluidité de la circulation à l'intérieur de la ville.

2.1.2. Voies à entretenir

Il est prévu l'entretien courant du tronçon urbain de la RN7 d'une longueur de 3,525 km.

2.1.3. Voies à aménager

Les voies concernées sont:

- la route de Kokodio (V2) : située à l'Ouest de la ville, elle va de la RN7 à la voie de ceinture Nord (V12);
- la route de Kébila (V3) : elle va de la RN7 à la voie de ceinture Sud (V13) ;
- la route de Kola (V4) : elle va de la RN7, passe à l'Est de l'école et se limite à la voie de ceinture Nord (V12) ;
- la route de Wingala (V5) : située au Sud de la ville, elle va de la V9 au niveau du marigot « Sokô » à la voie de ceinture Sud (V13) ;
- la route de Sanso (V6) : elle va de la RN7, au niveau de la SOTELMA à la voie de ceinture Nord (V12).
- la route de Banco-Zanfina (V7) : elle va de la RN7 à la voie de ceinture Sud (V13);
- la voie n°8 (V8): située au Nord de la ville, elle parcourt la ville d'Ouest en Est ;
- la voie n°9 (V9): située au Sud de la ville, elle parcourt la ville d'Ouest en Est et va de la zone de parking pour gros porteurs à l'espace prévu pour les équipements socio- sanitaires;

- la voie n°10 (V10): située à l'Ouest de la ville, elle va de la RN7 à la limite actuelle des lotissements au Nord ;

- la voie n°11 (V11): située au Sud des bureaux du sous préfet, elle a une direction Nord – Sud et va de la RN7 à la limite actuelle de lotissements au Sud.

Les caractéristiques des voies à aménager sont indiquées dans le tableau n° 31 ci-dessous :

Tableau n°31 : Caractéristiques des voies à aménager

N°	Voies	Longueur (km)	Emprise (m)	Nature du revêtement
1	V2	0,768	15	Bitume
2	V3	0,937	15	Bitume
3	V4	0,780	15	Bitume
4	V5	0,502	15	Latérite
5	V6	0,937	15	Bitume
6	V7	0,562	15	Bitume
7	V8	2,887	15	Latérite
8	V9	2,212	15	Latérite
9	V10	2,210	15	Latérite
10	V11	0,600	15	Latérite

Source : BEU-ST.

2.1.4. Voies à créer

Les voies concernées sont :

- le prolongement de la voie V8 à l'Est : elle va de la limite actuelle des lotissements à la voie de ceinture Nord (V12) ;

- le prolongement de la voie V8 à l'Ouest : elle va de la limite actuelle des lotissements à la voie de ceinture Nord (V12) ;

- le prolongement de la voie V10 au Nord : elle va de la limite actuelle des lotissements à la voie de ceinture Nord (V12) ;

- le prolongement de la voie V11 au Sud : elle va de la limite actuelle des lotissements à la voie de ceinture Sud (V13) ;

- la voie de ceinture Nord (V12) : elle va de la RN7 à l'Ouest, à la RN7 à l'Est en passant par le Nord ;

- la voie de ceinture Sud (V13) : elle va de la RN7 à l'Ouest, à la RN7 à l'Est en passant par le Sud ;

- la voie n°14 (V14): elle passe au Nord du domaine du lycée et relie la voie de ceinture (V12) à la route de Sanso (V6).

Les caractéristiques des voies à créer sont indiquées dans le tableau n° 32 ci-dessous :

Tableau n°32 : Caractéristiques des voies à créer

N°	Voies	Longueur (km)	Emprise (m)	Nature du revêtement
1	V8 (Tronçon – Est)	0,262	15	Latérite
2	V8 (Tronçon – Ouest)	0,206	15	Latérite
3	V10 (Tronçon – Nord)	0,202	15	Latérite
4	V11 (Tronçon – Sud)	0,150	15	Latérite
5	V12	3,975	30	Bitume
6	V13	4,125	30	Bitume
7	V14	1,7	15	latérite

Source : BEU-ST.

2.1.5. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art prévus sont:

- le Pont (P10): situé au Sud de la RN7 au croisement du sokô et de la voie V9;
- le pont (P11) : situé au Nord-Est au croisement du sokô et de la voie de ceinture Nord (V12) ;
- le pont (P12): situé au Nord de la RN7 au croisement du sokô et de la voie V8 ;
- le pont (P13): situé au Sud-Ouest au croisement du sokô et de la voie de ceinture Sud (V13).

2.2. Réseaux divers

2.2.1. Alimentation en eau potable

Le projet d'adduction d'eau de la ville de Koumantou est en cours d'études.

Les deux (02) forages exécutés ont été négatifs.

Le coût prévisionnel de l'adduction d'eau s'élève à quatre cent millions (400.000.000) francs CFA financé d'une part par la Coopération Française au Développement à hauteur de trois cent soixante dix huit millions (378.000.000) F CFA et d'autre part par la ville de Koumantou à hauteur de vingt deux millions (22.000.000) F CFA, dont cinq millions six cent mille (5.600.000) F CFA par la Mairie et seize millions quatre cent mille (16.400.000) F CFA par la population et les autres partenaires.

2.2.2. Alimentation en électricité

L'électrification de la ville de Koumantou est prévue dans le programme de l'AMADER en collaboration avec Yeelen – coura.

Il est prévu la construction d'une centrale thermique composée de deux (02) groupes électrogènes (GE1 150KVA et GE2 75KVA) permettant la fourniture en électricité de 300 clients et 280 points d'éclairage public sur 8 à 10km.

La puissance de la centrale variera en fonction du nombre croissant des clients. Ce projet est financé par l'AMADER à hauteur de 67% et Yeelen coura à hauteur de 33%. L'emplacement prévu pour la centrale thermique se trouve à l'Est de la route de Wingala et est contigu à la voie de ceinture Sud (V13). Sa superficie prévue est de 0,5ha.

2.2.3. Télécommunications

Les actions à mener sont:

- téléphone : l'extension du réseau;
- TV- FM : la réalisation dans la ville d'une antenne TV-FM ;
- POSTE : l'ouverture d'un bureau de la poste à Koumantou ;
- RADIO : la promotion et le développement du secteur des radios privées communautaires et associatives.

2.3. Environnement

2.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : il est prévu:

- l'aménagement du "Sokô" en vue de faciliter l'écoulement des eaux et de protéger les berges;
- l'aménagement des collecteurs C1, C5 et C6 situés au Nord de la ville et le collecteur C7 qui est un des exutoires du collecteur C4 ;
- la création de deux (02) collecteurs C8 dans la rue drainante R1 et C9 dans la rue drainante R2 ;
- la création d'un collecteur C11 au Nord du domaine du lycée;
- la transformation en collecteur des saignées suivantes :
 - C2, située à l'Est de la ville et au Sud de la RN7 ;
 - C3, située à l'Ouest de la ville et au Nord de la RN7.

- **Déchets liquides** : dans le domaine de la gestion des excréta, les actions suivantes sont à mener:

- la promotion de la construction de latrines à fosses fixes vidangéables et la construction de fosses septiques ;
- la promotion du système de vidange mécanique.

Dans le domaine de la gestion des eaux usées, les actions suivantes sont à mener:

- la promotion de puisards collectifs et individuels ;
- l'interdiction du déversement des eaux usées dans les rues, les collecteurs et les caniveaux.

- **Déchets solides** : pour l'évacuation des déchets solides, les actions suivantes sont à préconiser :

- la promotion de la création des groupements d'Intérêt Economiques (GIE);
- l'encouragement de l'utilisation des poubelles ;
- la création de six (06) dépôts de transit repartis comme suit :
 - un (01) dépôt au marché ;
 - un (01) dépôt au quartier Bafarani près de la mosquée de Sitan ;
 - un (01) dépôt entre la sous préfecture et la CMDT ;
 - un (01) dépôt au Sud du CAP et de la gendarmerie au flanc de la colline ;
 - un (01) dépôt au Nord du parc de vaccination;
 - un (01) dépôt à la gare près, du terrain de sport.

En plus des dépôts de transit, il est prévu une décharge finale à l'Ouest sur la route de Kébila à 1km de la ville.

2.3.2. Préservation de la nature

Les actions à mener sont:

- l'application de la réglementation en vigueur en matière de conservation des ressources forestières ;
- la lutte contre les feux de brousses ;
- l'entretien et la préservation des bois sacrés ;
- l'entretien et la préservation de la plantation réalisée par la jeunesse à l'Ouest de la ville ;
- l'encouragement et la promotion des plantations d'arbres dans la ville ;
- la réalisation d'une bande verte le long du "Sokô".

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1. Equipements administratifs

Il est prévu:

- le service de l'Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA), sur une superficie de 2.500m² dans la future zone de bureaux;
- le service de la Conservation de la Nature, sur une superficie de 2.500m² dans la future zone de bureaux ;
- le service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, sur une superficie de 2.500m², dans la future zone de bureaux ;
- le service de l'Agriculture sur une superficie de 2.500m², dans la future zone de bureaux ;
- le service de l'Institut National de Prévoyance Sociale, sur une superficie de 2.500m² dans l'actuelle zone de bureaux.

3.2. Equipements scolaires

Il est prévu:

- un jardin d'enfants de 2.500m² dans la zone scolaire ;
- deux (02) groupes scolaires de 1ha chacun dans la zone scolaire ;
- un C.E.D. de 0,5ha dans la zone scolaire.

3.3. Equipements socio – sanitaires

Il est prévu :

- un Centre de Santé de Référence, sur une superficie de 4ha, dans l'espace prévu pour les équipements socio- sanitaires, situé au SUD-EST de la ville;
- une maison des aînés, sur une superficie de 2.500m², dans l'actuelle zone de bureaux ;
- une maison des Handicapés, sur une superficie de 2.500m², dans la future zone artisanale ;
- une maison des tradithérapeutes, sur une superficie de 500m² dans la zone artisanale.

3.4. Equipements commerciaux

Il est prévu :

- un nouveau marché, sur une superficie de 4ha dans le nouveau centre commercial, à l'Est de la route de Sanso;
- un centre artisanal, sur une superficie de 2ha, dans la zone artisanale.

3.5. Equipements sportifs et culturels

Il est prévu :

- un complexe sportif de 18ha à l'Ouest de la ville ;
- un stade omnisports d'une superficie de 5ha, dans le complexe sportif, situé à l'Ouest de la ville;
- une maison multifonctionnelle des jeunes, sur une superficie d'un (1ha), à côté du stade omnisports;
- un centre multifonctionnel des femmes, sur une superficie d'un (1ha), au Sud de l'école "C".

3.6. Equipements culturels

Le cimetière de Mangola sera agrandi sur une superficie de 3ha. Quant au cimetière de Bafarani, il sera agrandi sur une superficie de 1ha.

3.7. Equipements de sécurité

Il est prévu :

- le Peloton de la gardes sur une superficie d'un (1ha), à l'Est des bureaux du sous préfet;
- le service de la Protection Civile sur une superficie de 0,5ha à l'Est de la ville;
- le commissariat de police sur une superficie de 0,5ha à l'Ouest de la ville.

3.8. Equipements de transport

Il est prévu une gare routière d'une superficie de 11ha à Hamdallaye, sur la route de Bougouni.

Les informations sur les équipements prévus sont indiquées dans le tableau n°33 ci-après :

Tableau n°33: Informations sur les équipements programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation
Equipements administratifs			
1	Service UAPIA	0,25	Future zone de bureaux
2	Service de la Conservation de la Nature	0,25	Future zone de bureaux
3	Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire	0,25	Future zone de bureaux
4	Service de l'Agriculture	0,25	Future zone de bureaux
5	Institut National de Prévoyance Social	0,25	Zone administrative
Equipements scolaires			
1	Jardin d'enfants	0,05	Zone scolaire
2	Deux (02) groupes scolaires	02	Zone scolaire
3	C.E.D.	0,5	Zone scolaire
Equipements socio – sanitaires			
1	Centre de Santé de Référence	04	Domaine de la santé
2	Maison des Aînés	0,25	Zone administrative
3	Maison des Handicapés	0,25	Zone artisanale
4	Maison des traditérapeutes	0,05	Zone artisanale
Equipements commerciaux			
1	Nouveau marché	4	Nouvelle zone commerciale
2	Centre artisanal	2	Zone artisanale
Equipements sportifs et culturels			
1	Complexe sportif	18	Hamdallaye
2	Stade omnisports	5	Complexe sportif
3	Maison multifonctionnelle des jeunes	1	Complexe sportif
4	Centre multifonctionnel des femmes	1	Sud de l'école "C"
Equipements de sécurité			
1	Peloton de la garde	1	Zone administrative
2	Protection civile	1	Est de la ville
3	Commissariat de police	1	Ouest de la ville
Equipements de transport			
1	Gare routière	11	Hamdallaye

IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie et les équipements.

Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est évalué à **Quatre Vingt Dix Millions Neuf Cent Soixante Dix Huit Mille (90.978.000) F CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit:

- Etat :72.782.400 F CFA, soit 80% ;
- Commune :18.195.600 F CFA, soit 20%.

Le détail du coût estimatif est indiqué dans le tableau n°34 ci-après :

Tableau n°34 : Coût estimatif des actions prioritaires

N°	Actions programmées	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du Schéma	02	20	40
II	Bornages des zones d'habitat spontané, des zones d'extension de l'habitat et des réserves foncières	Freiner l'évolution du spontané et préserver les sites	147,5ha	0,15	22,125
III	Bornages des zones d'activités et des zones boisées	Préserver les sites	104ha	0,15	15,6
IV	Bornages des espaces prévus pour les équipements	Préserver les sites	53,35ha	0,15	8,003
V	Bornage et décapage des voies	Préserver les emprises	10,5km	0,5	5,25
TOTAL: 90.978.000. F CFA					90,978

V. STRATEGIES

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koumantou et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 2026. Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont au nombre de quatre (04). Ce sont : la stratégie foncière, la stratégie institutionnelle, la stratégie financière et la stratégie sectorielle.

5.1. Stratégie foncière

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

L'attribution d'un espace et sa superficie doit se faire conformément à un avant projet sommaire.

Par ailleurs, afin d'avoir une sécurité foncière, il est nécessaire de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

5.2. Stratégie institutionnelle.

Pour le suivi de la mise en œuvre du S.D.U., il sera créé un comité local composé comme suit:

- le Sous Préfet de Koumantou - Président ;
- le Maire de la commune de Koumantou – vice -Président ;
- le représentant du conseil de cercle - membre;
- les conseillers communaux de la commune rurale de Koumantou au nombre de 5, le chef de village de Koumantou et trois (03) de ses conseillers;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de l'IGM ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre de commerce;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toute personne physique ou morale dont l'expertise s'avère nécessaire.

En dehors du comité local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

5.3..Stratégie financière

Le coût des actions prioritaires du SDU de Koumantou a été évalué à **Quatre Vingt Dix Millions Neuf Cent Soixante Dix Huit Mille (90.978.000) FRANCS CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit :

- Etat :72.782.400 F CFA, soit 80% ;
- Commune :18.195.600 F CFA, soit 20%.

Les données relatives au budget de la commune de Koumantou sont indiquées dans le tableau n°35 ci-après :

Tableau n°35: Etat d'exécution du budget de la commune des cinq (05) dernières années

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total (F CFA)
		Montant (F CFA)	%	Montant (F CFA)	%	
1	2005	24.589.171	73,95	8.666.143	26,05	33.265.314
2	2004	18.252.784	35,18	33.638.313	64,82	51.891.097
3	2003	34.660.138	34,23	66.611.101	65,77	101.271.239
4	2002	16.556.014	47,78	18.099.462	52,22	34.655.476
5	2001	11.754.905	27,87	30.426.452	72,13	42.181.357

Source : Mairie de Koumantou.

De l'analyse du budget de la commune rurale de Koumantou, il ressort que les dépenses d'investissement des cinq (05) dernières années représentent près de **60%** et sont supérieurs aux dépenses de fonctionnement.

Cette tendance doit être encouragée et poursuivie.

5.4. Stratégie sectorielle

La ville de Koumantou dans le cadre de l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriel a été divisée en deux (02) secteurs qui sont :

- le secteur n°1 : Koumantou - Nord ;
- le secteur n°2 : Koumantou – Sud.

5.4.1. Secteur n°1 (Koumantou –Nord)

D'une superficie d'environ **345ha**, le secteur regroupe le quartier administratif, le quartier Siensorola, le quartier Chola, le quartier Bafarani et certaines zones d'extension.

Il est limité:

- au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les champs de cultures;
- au Sud par la RN7.

5.4.2. Secteur n°2 (Koumantou – Sud)

D'une superficie d'environ **450ha**, le secteur regroupe le quartier Kourala, le quartier Mangola, le quartier Ningala, le quartier Sokouranida et certaines zones d'extension.

Il est limité:

- au Nord par la RN7;
- au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les champs de cultures.

VILLE DE KOUMANTOU

Plan d'urbanisme Sectoriel (P.U.S.)

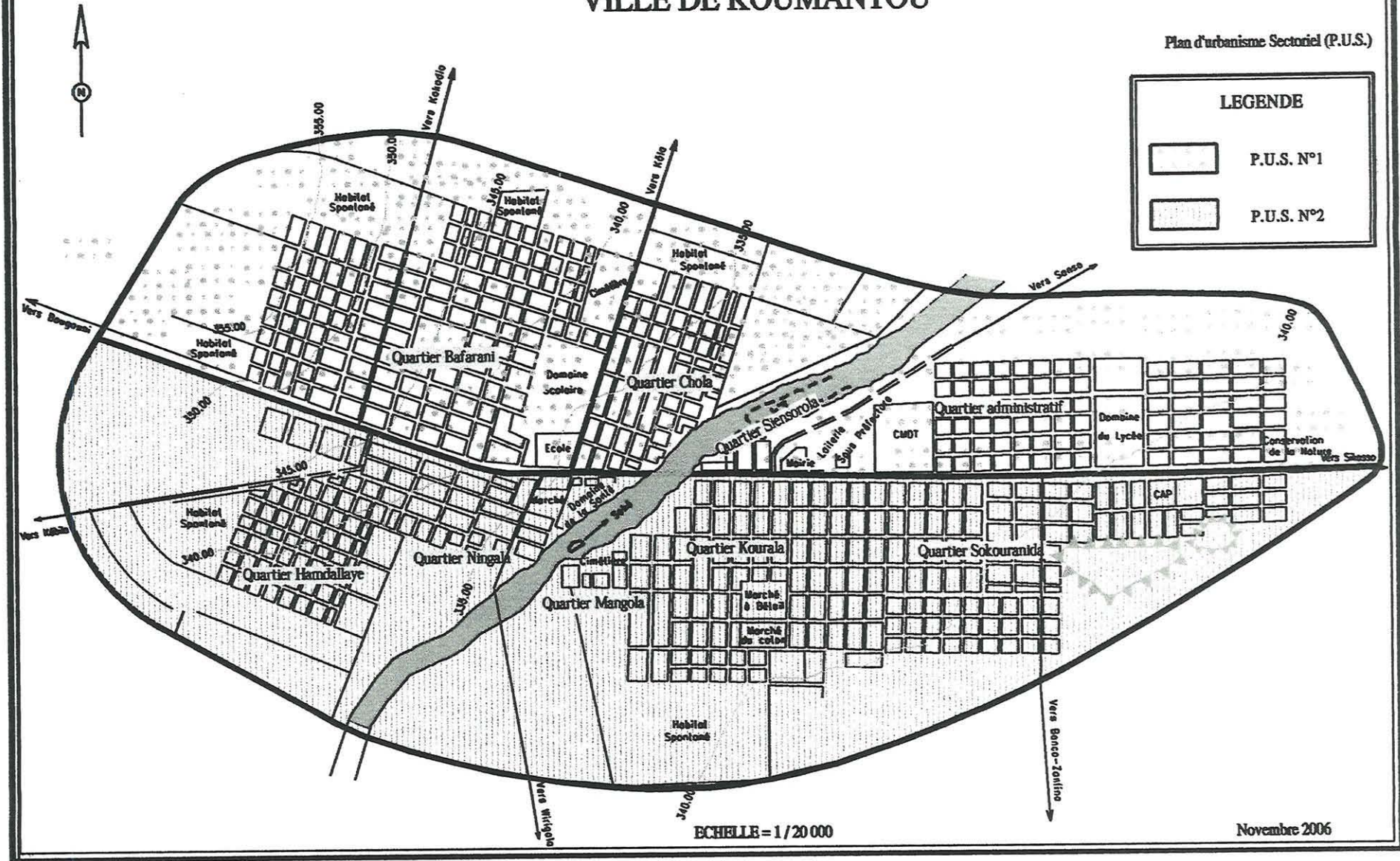
LEGENDE



P.U.S. N°1



P.U.S. N°2



VI. PHASAGE

Les actions prévues par le SDU ont été réparties en quatre (04) phases conformément au tableau N°36 ci-après:
Tableau N°36 : Phasage du Schéma

N°	Phase	Zones d'habitat et d'activités	Voirie, Réseaux divers et Environnement	Equipements
1	PHASE I: 2007-2011	Réhabilitation des tissus spontanés. Délimitation et bornage des zones d'activités (zone de bureaux, zone scolaire, zone commerciale, zone artisanale, zone industrielle, zone d'hydrocarbures, zone militaire). Délimitation et bornage des zones boisées. Délimitation et bornage des réserves foncières. Aménagement d'espaces verts.	Délimitation et bornage des voies à créer: V8, V10, V11, V12, V13 et V14. Adduction d'eau de la ville. Electrification de la ville. Aménagement de dépôts de transit. Aménagement du collecteur C1 (Soko).	Construction des bureaux de : - l'UAPIA ; - de la conservation de la nature. Construction du jardin d'enfants.
2	PHASE II: 2012-2016	Aménagement des zones d'habitat au Sud d'Hamdallaye, au Nord de Bafarani et au Nord de Chola. Aménagement d'espaces verts.	Bitumage des voies : - V2 : à l'Ouest de la ville ; - V3 : au Sud de la ville ; - V4 : au Nord de la ville ; - V6 : route de Sanso ; - V7 : route de Banco-Zanfina. Aménagement de dépôts de transit. Aménagement des collecteurs C2, C3 et C4.	Construction des bureaux : -du service de l'Agriculture ; -du Développement Social et de l'Economie solidaire. Construction d'un groupe scolaire et d'un CED. Construction d'un nouveau marché. Construction d'un centre artisanal.

Source: BEU-ST.

Tableau N°36 (suite) : Phasage du Schéma

N°	Phase	Zones d'habitat et d'activités	Voirie, Réseaux divers et Environnement	Equipements
3	PHASE III: 2017-2021	Aménagement des zones d'habitat à l'Est de Chola et au Nord de Bafarani. Aménagement d'espaces verts.	<p align="center">Aménagement en latérite des voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - V5 : route de Wingala ; - V8 : Nord de la ville ; - V9 : Sud de la ville ; - V10 : Ouest de la ville ; - V11 : Sud des bureaux du Sous – Préfet. <p>Aménagement des collecteurs C5, C6, C7 et C8.</p>	<p align="center">Construction des bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'INPS ; - d'un centre de santé de référence ; - d'une maison des aînés ; - d'une maison des handicapés ; - d'une maison des traditérapeutes ; - d'un centre multifonctionnel des Femmes; - d'un commissariat de Police. <p>Construction d'un groupe scolaire. Construction d'une gare routière.</p>
4	PHASE IV: 2022-2026	Aménagement des zones d'habitat au Sud d'Hamdallaye	<p align="center">Aménagement en latérite des voies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - V8 : tronçons Est et Ouest ; - V10 : tronçon Nord ; - V11 : tronçon Sud ; - V14. <p align="center">Bitumage des voies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - V12 : ceinture Nord ; - V13 : ceinture Sud. <p>Aménagement des collecteurs C9, C10 et C11. Aménagement de la décharge finale.</p>	<p>Aménagement d'un complexe sportif. Construction d'un stade Omnisports. Construction des locaux du peloton de la garde. Construction des locaux de la protection civile.</p>

Source: BEU-ST.

VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites:

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des déchets ;
- évacuer à la décharge finale et traiter les produits obsolètes selon les procédés conformes à chaque catégorie ;
- trouver une solution au problème des parcelles non mises en valeur;
- tenir périodiquement les réunions du comité de suivi ;
- aménager les pistes d'accès aux villages de la commune ;
- équiper les villages en infrastructures scolaires, sanitaires, etc.

VIII. LISTE DES ABREVIATIONS

- A.M.A.D.E.R.** : Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
- A.M.A.PRO.S.** : Association Malienne pour la Protection du Sahel
- A.P.L.K.** : Association des Producteurs de Lait de Koumantou
- A.V.L.K.** : Association des Vendeuses de Lait de Koumantou
- B.E.A.C.I.L.** : Bureau d'Etudes d'Appui Conseils aux Initiatives Locales
- C.A.P.** : Centre d'Animation Pédagogique
- C.E.D.** : Centre d'Education pour le Développement
- C.M.D.T.** : Compagnie Malienne de Développement des Textiles
- C.P.C.** : Coopérative des Producteurs de Coton
- C.S.COM** : Centre de Santé Communautaire
- D.N.U.H.** : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- D.R.** : Direction Régionale
- D.R.A.C.P.N.** : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- D.R.U.H.** : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- F.M.** : Fréquence Moyenne
- G.I.E.** : Groupement d'Intérêt Economique
- K.V.** : Kilo Volt
- K.W.** : Kilo Watt
- M.W.** : Méga Watt
- O.N.G.** : Organisation Non Gouvernementale
- P.G.D.F.** : Projet de Gestion Durable des Forêts
- P.S.S.A.** : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
- P.U.S.** : Plan d'Urbanisme Sectoriel
- R.A.C.** : Radio administrative de Communication
- R.G.P.H.** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- R.N.** : Route Nationale
- S.C.N.** : Service de la Conservation de la Nature
- S.D.U** : Schéma Directeur d'Urbanisme
- SO.TEL.MA.** : Société des Télécommunications du Mali
- SYN.TR.U.I.** : Syndicat des Transporteurs Urbains et Inter-urbain
- T.V.** : Télévision
- U.A.P.I.A.** : Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales
- V.S.F.** : Vétérinaires Sans Frontière

IX. BIBLIOGRAPHIE

- Cartes thématiques de la commune de Koumantou;
- Recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998 ;
- Budget de la Commune rurale de Koumantou des cinq (05) dernières années;
- Plan quinquennal de Développement et de l'Education de la commune de Koumantou.

VILLE DE KOUMANTOU

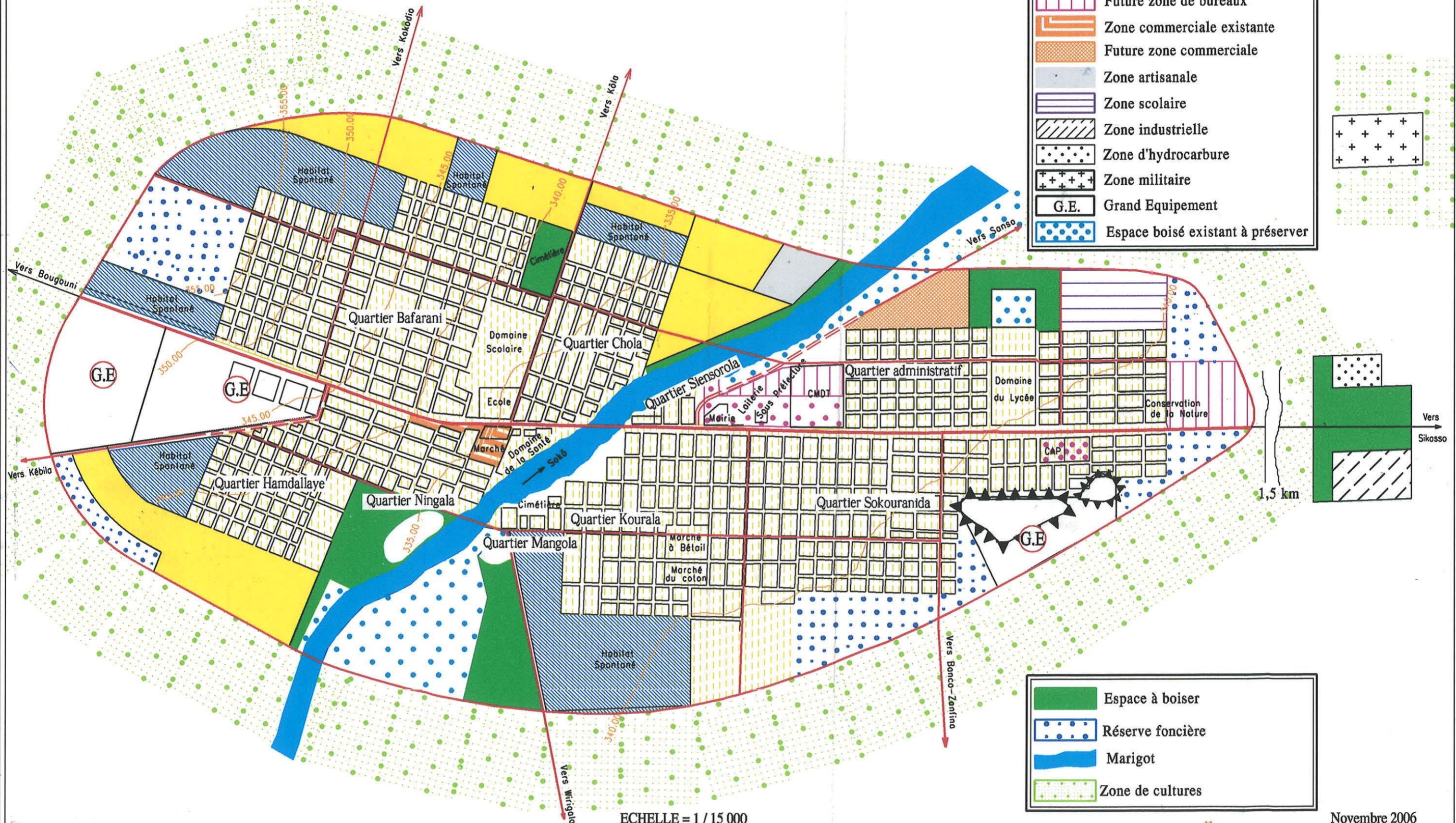
ZONAGE



LEGENDE

	Zone d'Habitat tramé existante
	Habitat spontané à réhabiliter
	Future zone d'habitat
	Zone de bureaux existante
	Future zone de bureaux
	Zone commerciale existante
	Future zone commerciale
	Zone artisanale
	Zone scolaire
	Zone industrielle
	Zone d'hydrocarbure
	Zone militaire
	Grand Equipement
	Espace boisé existant à préserver

	Espace à boiser
	Réserve foncière
	Marigot
	Zone de cultures



ECHELLE = 1 / 15 000

Novembre 2006







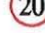



64

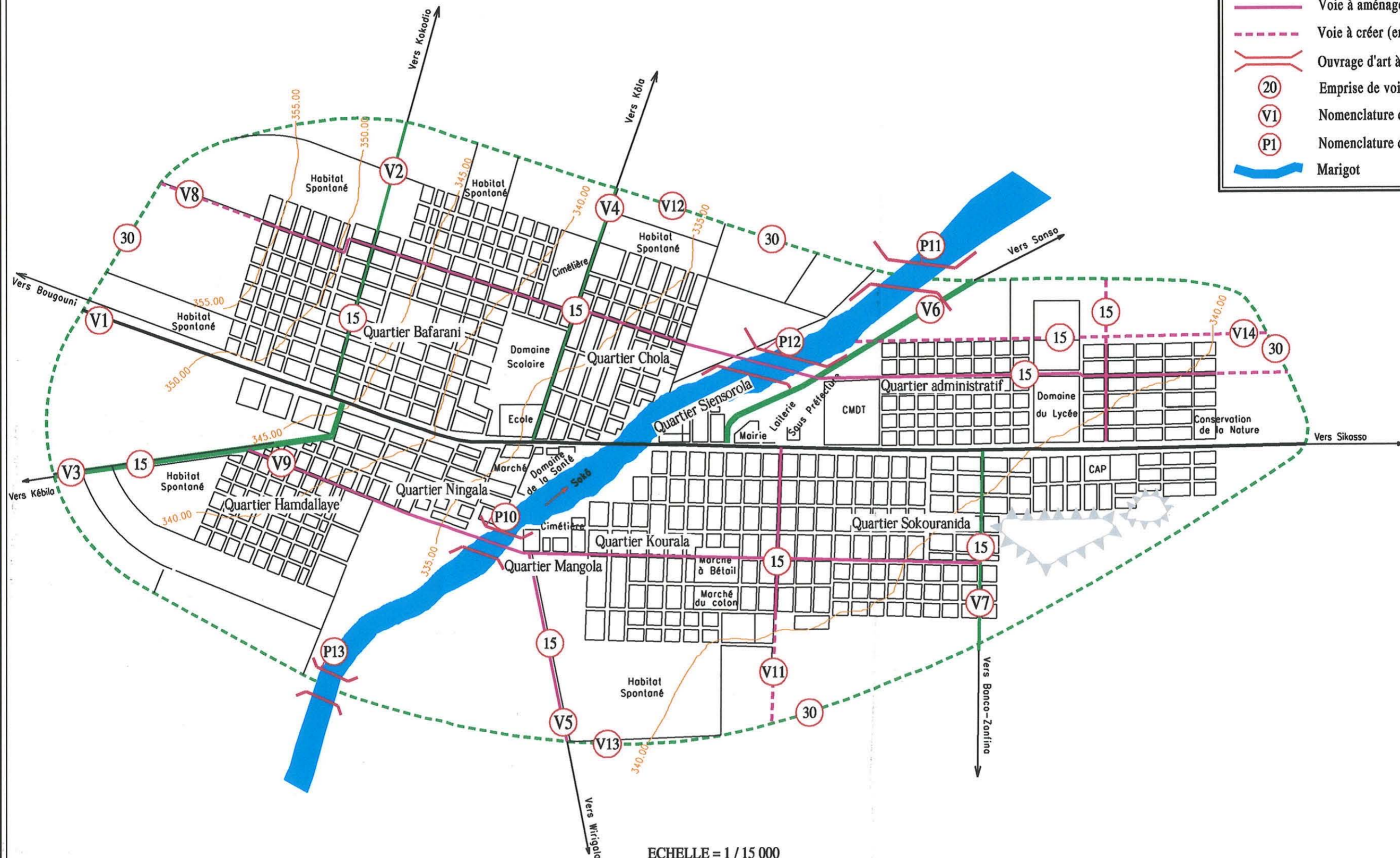
VILLE DE KOUMANTOU

RESEAU GENERAL DE VOIRIE

(Proposé)

LEGENDE

-  Voie à entretenir (en bitume)
-  Voie à bitumer
-  Voie à créer (en bitume)
-  Voie à aménager (en latérite)
-  Voie à créer (en latérite)
-  Ouvrage d'art à créer
-  20 Emprise de voie
-  V1 Nomenclature de voie
-  P1 Nomenclature de pont
-  Marigot



ECHELLE = 1 / 15 000

Novembre 2006

68

VILLE DE KOUMANTOU

EQUIPEMENTS Proposés

LEGENDE

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

- 01 Service UAPIA
- 02 Service de la Conservation de la Nature
- 03 Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire
- 04 Service de l'Agriculture
- 05 Institut National de Prévoyance Sociale

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

- 06 Centre de Santé de Référence
- 07 Maison des Aînés
- 08 Maison des Handicapés

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

- 09 Nouveau marché
- 10 Centre Artisanal
- 11 Maison des traditérapeutes
- 12 Centrale Thermique

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

- 13 Stade Omnisports
- 14 Maison Multi-fonctionnelle des jeunes
- 15 Centre Multi-fonctionnel des Femmes

EQUIPEMENTS DE SECURITE

- 16 Peloton de la garde nationale
- 17 Protection Civile
- 18 Commissariat de police

EQUIPEMENTS DE TRANSPORT

- 19 Gare routière



ECHELLE = 1 / 15 000

Novembre 2006

VILLE DE KOUMANTOU

PHASAGE

LEGENDE

Phase I : 2007-2011

- Habitat spontané à réhabiliter
- Voie à délimiter et à décapier

Phase II : 2012-2016

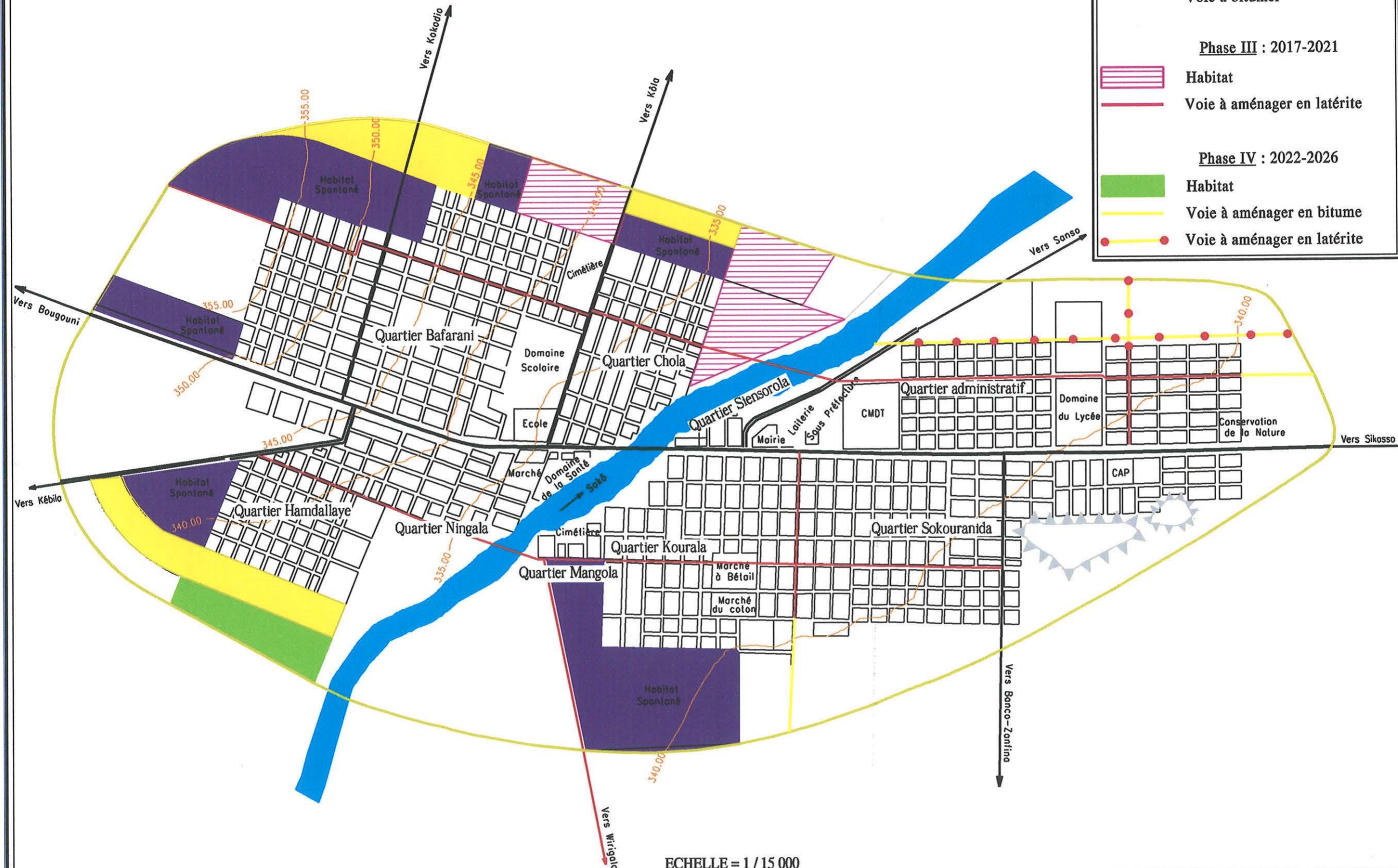
- Habitat
- Voie à bitumer

Phase III : 2017-2021

- Habitat
- Voie à aménager en latérite

Phase IV : 2022-2026

- Habitat
- Voie à aménager en bitume
- Voie à aménager en latérite



ECHELLE = 1 / 15 000

Novembre 2006

X. ANNEXES

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES.

REGION DE SIKASSO.

CABINET DU GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECISION N° 634 / GR- SIK CAB - 2 - BP

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION DES
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DES VILLES DE KIGNAN, KOUMANTOU ET
KADIANA.**

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO

Vu la Constitution du 25 Février 1992 ;
Vu l'Ordonnance N°91 - 039 / P-CTSP du 8 Août 1991 déterminant les circonscriptions et les
Collectivités Territoriales du Mali ;
Vu la loi N°96- 050 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;
Vu la loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
Vu le Décret N° 95-210 / P-RM DU 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les
attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret N°04-607 / P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la
planification urbaine ;
Vu le Décret N°255/P-RM du 06 Juin 2000 Portant nomination du Haut Commissaire de la région de
Sikasso ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des
Schémas Directeurs des villes de Kignan, Koumantou et Kadiana sont déclarées ouvertes à compter de
la date de publication de la présente décision.

ARTICLE 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes les communes rurales de Kignan, Koumantou et
Kadiana.

ARTICLE 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les
populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

ARTICLE 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des
Schémas Directeurs d'Urbanisme de Kignan, Koumantou et Kadiana, l'avis préalable des services de
l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les
zones concernées.

ARTICLE 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat, les Préfets des cercles de Sikasso,
Bougouni et Kolodiéba sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Sikasso le **21 JUL 2006**

Ampliations :

MHU.....1
MATCL.....1
Assemblée Régionale.....1
DRUH.....1
Préfet Bougouni.....1
Préfet Kolodiéba.....1
Préfet Sikasso.....1
Conseil du Cercle Bougouni.....1
Conseil du Cercle Kolodiéba.....1
Conseil du Cercle Sikasso.....1
Archives-Chrono.....2/12



BOCARY SAMASSEKOU
Officier de l'Ordre National

DELIBERATION N° 04/C-KTOU

Le conseil communal de Koumantou, convoqué en session extraordinaire le 11 novembre 2006, s'est réuni le 16 novembre 2006 sous la présidence de Mr Moussa DICKO, Premier Adjoint au Maire de la commune.

Le secrétariat de séance était assuré par Mr Abdoulaye SANGARE, Secrétaire Général.

Ordre du jour: Etude et adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koumantou et environs.

Nombre de conseillers en exercice: 22

Nombre de conseillers présents: 19

Nombre de conseillers absents: 03

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.

Vu la constitution de la République du Mali.

Vu la loi n°93-008 du 11 février 1993, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, modifiée.

Vu la loi n°95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités en République du Mali, modifiée.

Vu la loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution de gestion du domaine des Collectivités Territoriales.

Décide:

Article 1^{er}: D'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koumantou et environs pour les années 2007-2026.

Article 2: La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Koumantou, le 16 Novembre 2006

Vote du Conseil

Votants.....19

Pour19

Contre0








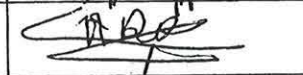
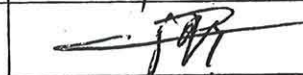
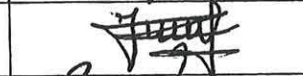





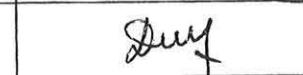
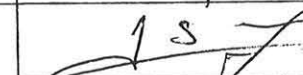

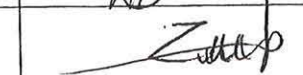
Le Président de Séance



Moussa DICKO

Premier Adjoint

Ont signé avec le président de séance

N°	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
1	Birama TOGOLA	
2	Moussa DICKO	
3	Drissa SANOGO	
4	Sitapha DOUMBIA	
5	Issa TOGOLA	
6	Sékou DIARRA	
7	Naminata KONE	
8	Arouna KONE	
9	Siaka DOUMBIA	
10	Abdoul Karim KONE	
11	Samba Oumar SIDIBE	
12	Bibatou KONE	
13	Amadou KONE	
14	Kalilou KONE	
15	Seydou KONE	
16	Youssef DIALLO	
17	Boubacar KONE	
18	Nango BAGAYOKO	
19	Zana KONE	

-----0-----
REGION DE SIKASSO

-----0-----
CERCLE DE BOUGOUNI
-----0-----

DECISION N°122/P-CB.

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N°04/CC/KTOU DU 16/11/2006 DU CONSEIL COMMUNAL DE KOUMANTOU RELATIVE A L'ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KOUMANTOU ET ENVIRONS POUR LES ANNEES 2007-2026.

LE PREFET DU CERCLE DE BOUGOUNI

- Vu la Constitution de la République du Mali ;
- Vu la Loi N°93-008 /AN-RM du 11 Février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales en République du Mali, modifiée par la Loi N°96-056 du 16-10-1996 ;
- Vu la Loi N°00-44/AN-RM du 07 Juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions ;
- Vu le décret N°02-602/P-RM du 30 Décembre 2002 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;
- Vu le décret N°95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales et ses textes modificatifs ;
- Vu le décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la Planification Urbaine ;
- Vu la Délibération N°04/CC/KTOU. du 16-11-2006 du Conseil Communal de Koumantou.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvée, la Délibération N°04/CC/KTOU du 16 Novembre 2006 du Conseil Communal de Koumantou relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koumantou et environs pour les années 2007-2026.

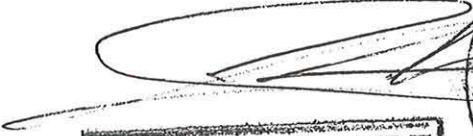
ARTICLE 2 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.


AMPLIATIONS :

- GRS.SIK.....1(PCR)
- MAIRE-CR-KTOU..... 1
- SOUS-PREFET.....1
- DOS/ARCH..... 1/4

BOUGOUNI, LE 17 NOVEMBRE 2006

LE PREFET.


SanKoun TOURE
Administrateur Civil



LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	Fonction
	<u>Cercle</u>	
1	CISSE Bourahima	Sous préfet
	<u>Conseil de Cercle</u>	
2	Mme SAMAKE Fatoumata DEME	Conseillère
	<u>Conseil de village</u>	
3	KONE Fakoro	Conseiller
4	KONE Abdoulaye	Conseiller
5	SIDIBE Siaka	Conseiller
6	KONE Alou	Personne ressource
	<u>Commune rurale de Koumantou</u>	
7	TOGOLA Birama	Maire de Koumantou
8	DICKO Moussa	1er adjoint Maire
9	SANOGO Drissa	Conseiller
10	DOUMBIA Sitapha	Conseiller
11	SIDIBE Samba Oumar	Conseiller
12	Mme DIARRA Naminata KONE	Conseillère
13	SANGARE Abdoulaye	Secrétaire Général
	<u>Communes rurales voisines</u>	
14	TRAORE Adama	Représentant commune rurale de Débelin
15	KONE Sékou Boukadary	Représentant commune rurale de Kébila
16	TRAORE Mamadou	Représentant commune rurale de Nièna
17	DOUMBIA Adama	Représentant commune rurale de Wola
18	DIAKITE Amadou	Représentant commune rurale de Zantièbougou
19	NANKO Siaka	Représentant commune rurale de Sanso
	<u>Services Techniques et Organisations socio-professionnels</u>	
20	TOGOLA Birama	Représentant Association pour le Développement de la ville de Koumantou (A.D.V.K.)
21	KONE Seydou N'tji	Représentant Association pour le Développement de l'Arrondissement de Koumantou (A.D.A.KOM.)
22	TRAORE Abdoulaye	Représentant D.N.U.H.
23	CAMARA Moussa	Représentant D.N.U.H.
24	COULIBALY Tièssama	Directeur régional D.R.U.H-Sikasso
25	DIAKITE Moussa TAMBA	Chef de Division D.R.U.H-Sikasso
26	DANIOKO Bakary	Chef Subdivision Urbanisme - Bougouni
27	TRAORE Arouna	Directeur Régional Statistique - Sikasso
28	NIARE Amadou	Chef Division de D.R. Statistique - Sikasso
29	KONE Drissa	Représentant Association des artisans
30	KONE Yaya	Représentant Kafo Jiginew
31	DIARRA Ousmane	Représentant U.A.P.I.A.
32	KONE Lassina	Représentant Jeunesse
33	KONE Koniba	Représentant Jeunesse
34	TOGOLA Somatiè	Représentant C.M.D.T.
35	KONE Karim	Représentant Chambre d'Agriculture
36	BAH Arouna	Représentant Association des éleveurs

LISTE DES PARTICIPANTS (suite)

N°	Nom et Prénom	Fonction
37	DIARRA Karim	Représentant B.E.A.C.I.L.L.
38	DOUBIA Seydou	Représentant Association des commerçants
39	KONE Moussa	Chef de poste vétérinaire
40	BALLO Dionfara	Représentant C.A.P
41	SIDIBE Bréhima	Chef de poste médical
42	DIAKITE Famoro	Représentant Service du Développement Social
43	TRAORE Souleymane	Chef sous-secteur agriculture
44	COULIBALY Mamadou	Représentant garde nationale
45	DIAMOUTENE Yacouba	Chef de Brigade de la Gendarmerie
46	COULIBALY Mamoutou	Représentant SYNTRUI
47	KONE Noumoutiè	Représentant service de l'adduction d'eau
48	BANGALY Modibo	Représentant «Yeelen coura »
49	DIALLO Boubacar	Représentant SOTELMA
50	KONE Adama	Représentant Radio « Kouman »
51	CISSE Souleymane	Représentant service du contrôle phyto- sanitaire
52	KONE Boubacar	Représentant D.R.A.C.P.N.-Sikasso
53	DJENTA Issa	Chef Secteur Conservation de la Nature